C.R.A. N° 5 (2022-2023)
5e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

## COMPTE RENDU
## AVANCÉ

**Séance plénière***

Mercredi 9 novembre 2022

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

**SOMMAIRE**

*Ouverture de la séance*....1

*Absences motivées*....1

*Ordre du jour – Approbation*....1

*Communications*....1

*Communication*....2

*Communications*....2

*Documents – Dépôt*....8

*Vérification de pouvoirs et prestation de serment d'un membre suppléant du Parlement wallon*

Intervenants : M. le Président, Mme Mathieux, Rapporteuse, M. Schonbrodt....8

*Communication*....9

*Documents – Prises en considération*....10

*Demande d'avis du Conseil d'État*....10

*Communication*....10

*Demande d'urgence*....10

*Questions urgentes*....10

*Question urgente de M. Florent à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « les ambitions wallonnes pour la COP27 et la déception exprimée par la coalition Climat face au discours du Premier ministre belge » ;*

*Question urgente de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la (non) concertation du Premier ministre avec le Gouvernement wallon en vue de l'expression de la position belge à la COP27 »*

Intervenants : M. le Président, MM. Florent, Desquesnes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures....10

*Question urgente de M. Fontaine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'impact sur l'accord interrégional relatif au prélèvement kilométrique de l'annonce par la Flandre du verdissement de ce prélèvement »*

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures....12

*Question urgente de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la première collaboration intermutualiste pour la prévention »*

Intervenants : M. le Président, Mme Sobry, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....13

*Questions d'actualité*.....13

*Question d'actualité de Mme Galant à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'impact du taux de grève de la Wallonie sur l'attractivité de la Région »*.....13

*Question d'actualité de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la justification par M. le Ministre-Président du nombre de membres de personnel dans les cabinets ministériels »*

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....14

*Question d'actualité de Mme Roberty à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation de Deltrian Protective Equipment » ;*

*Question d'actualité de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les choix à opérer par l'usine wallonne de masques »*

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....15

*Question d'actualité de Mme Pécriaux à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet d'implantation d'une importante usine de batteries électriques à Seneffe-Manage » ;*

*Question d'actualité de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'annonce de la construction d'une usine de batteries électriques sur le territoire des communes de Seneffe et Manage » ;*

*Question d'actualité de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'installation d'une giga-usine de batteries à Seneffe »*

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, MM. Desquesnes, Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....17

*Question d'actualité de Mme Laffut à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de Liberty Steel »*

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....20

*Question d'actualité de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la grève chez Safran Aero Boosters »*

Intervenants : M. le Président, M. Liradelfo, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....21

*Question d'actualité de M. de Lamotte à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la reprise des vols sauts de puce entre Maastricht et Liège malgré l'urgence climatique »*

Intervenants : M. le Président, M. de Lamotte, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....22

*Question d'actualité de Mme Mauel à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le sentiment de menace des petits fournisseurs wallons d'énergie »*

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures.....23

*Question d'actualité de Mme Galant à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la nouvelle campagne de l'Agence wallonne pour la sécurité routière (AWSR) pour lutter contre l'alcool au volant »*

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....24

*Question d'actualité de M. Agache à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'impact positif de la réforme des rythmes scolaires sur le tourisme en Wallonie »*

Intervenants : M. le Président, M. Agache, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....25

*Question d'actualité de M. Hardy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les conséquences de l'incendie sur le site de traitement des déchets à Châtelet »*

Intervenants : M. le Président, M. Hardy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....26

*Éloge funèbre de M. Fernand Antoine*

Intervenants : M. le Président, M. Matagne.....27

*Demande d'urgence*

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Frédéric, Mugemangango, Wahl, Hazée.....28

*Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur le poids des politiques sur les finances wallonnes par M. Mugemangango (Doc. 1086 (2022-2023) N° 1) et par M. Hardy, Mme Galant et M. Disabato (Doc. 1087 (2022-2023) N° 1)*.....32

*Vote nominatif*

Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Hardy.....32

*Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Nemes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur les aides énergétiques aux familles par MM. Hermant et Nemes (Doc. 1088 (2022-2023) N° 1) et par MM. Bierin, Fontaine et Crucke (Doc. 1089 (2022-2023) N° 1)*.....34

*Vote nominatif*

Intervenants : M. le Président, MM. Hermant, Hazée, Bierin, Antoine.....34

*Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur les mesures inhérentes au conclave budgétaire annoncées pour soutenir les entreprises wallonnes par M. Nemes (Doc. 1092 (2022-2023) N° 1) et par Mme Laruelle, M. Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 1093 (2022-2023) N° 1)*.....36

*Vote nominatif*

Intervenants : M. le Président, M. Schonbrodt, Mme Laruelle.....36

*Liste des intervenants*.....39

*Index des matières*.....40

*Abréviations courantes*.....41

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Marcourt, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 14 heures 6 minutes.*

**M. le Président**. – La séance est ouverte.

## ABSENCES MOTIVÉES

**M. le Président**. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :
- MM. Witsel et Crucke, pour raisons de santé ;
- M. le Ministre-Président Di Rupo et M. le Ministre Collignon, retenus par d'autres devoirs ;
- Mme Grovonius et M. le Ministre Dolimont, pour raisons familiales.

## ORDRE DU JOUR

*Approbation*

**M. le Président**. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :
- la proposition de décret modifiant les articles 36 et 48 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz en vue d'adapter les modalités du contrôle des acteurs du marché par la Commission wallonne pour l'énergie, déposée par M. Hermant, Mme Pavet, MM. Mugemangango, Beugnies, Nemes et Mme Bernard (Doc. 1083 (2022-2023) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant les articles 43 et 53 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité en vue d'adapter les modalités du contrôle des acteurs du marché par la Commission wallonne pour l'énergie, déposée par M. Hermant, Mme Pavet, MM. Mugemangango, Beugnies, Nemes et Mme Bernard (Doc. 1084 (2022-2023) N° 1) ;
- la proposition de résolution relative à la protection des droits des femmes en Iran, déposée par M. Tzanetatos, Mmes Gahouchi, Ryckmans, Galant, Grovonius et M. Disabato (Doc. 1099 (2022-2023) N° 1) ;
- la proposition de décret instaurant le contrôle des comptes du Parlement wallon par la Cour des comptes en vertu de l'article 180 de la Constitution, déposée par MM. Desquesnes, Bastin, Antoine, Collin et Mme Vandorpe (Doc. 1104 (2022-2023) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ajout de ces prises en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

## COMMUNICATIONS

**M. le Président**. – J'ai été saisi du dépôt des propositions de modification du règlement suivantes :
- la proposition de modification du règlement du Parlement de Wallonie visant à instaurer un contrôle des comptes et budgets du Parlement de Wallonie par la Cour des comptes, déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Dupont. Elle a été imprimée et distribuée sous le n° 1094 (2022-2023) N° 1 ;
- la proposition de modification du règlement du Parlement de Wallonie visant à renforcer le contrôle sur les budgets et les comptes du Parlement de Wallonie, déposée par MM. Frédéric, Marcourt, Wahl, Hazée, Mme Galant et M. Disabato. Elle a été imprimée et distribuée sous le n° 1103 (2022-2023) N° 1 ;
- la proposition de modification du règlement du Parlement de Wallonie instaurant un contrôle des comptes du Parlement de Wallonie par la Cour des comptes, déposée par M. Dispa, Mme Schyns, M. Matagne, Mme Goffinet et M. de Lamotte. Elle a été imprimée et distribuée sous le n° 1105 (2022-2023) N° 1).

Elles ont été déposées sur le portail des parlementaires et seront envoyées à la Commission des affaires générales et des relations internationales.

## COMMUNICATION

**M. le Président**. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que la pétition contre la nouvelle taxation pour les camping-cars DIV SA Motor-home (autocaravane), signée par 1 340 personnes, m'a été adressée.

Elle sera envoyée à la Commission du budget et des infrastructures sportives.

## COMMUNICATIONS

**M. le Président**. – Les institutions européennes m'ont transmis quatre consultations.

Divers documents m'ont été adressés :

- les rapports de la Cour des comptes relatifs à la certification du compte général 2020 et au contrôle des comptes généraux 2019 et 2020 de Wallonie-Bruxelles International (WBI) ;
- la modification du règlement d'ordre intérieur de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) du 22 septembre 2022 ;
- le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif au parcours d'intégration des personnes étrangères organisé par la Région wallonne – Mise en œuvre et financement ;
- le rapport d'activités de la commission Chèques du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2021 ;
- le rapport d'activités de la Commission consultative des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2021 ;
- le rapport d'activités de la Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale (COMES) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2021 ;
- le rapport d'activités de la commission Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication (PMTIC) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2021 ;
- le rapport d'activités de la commission Congé-éducation payé (CEP) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2021 ;
- le rapport d'activités de la Commission consultative d'agrément des entreprises titres-services (ETS) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2021 ;
- le rapport d'activités de la commission consultative Fonds de formation titres-services (FFTS) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2021 ;
- la pétition contre la nouvelle taxation pour les camping-cars DIV SA Motor-home (autocaravane) ;
- la note relative à la situation budgétaire intermédiaire de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) arrêtée au 30 septembre 2022.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement m'a transmis 100 arrêtés de reventilation des crédits budgétaires :

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 099 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 078 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 041 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 091 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des

dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 085 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 031 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 008 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 061 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 041 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 060 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 083 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 001 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 059 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 104 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 041 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 085 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 045 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 023 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des

dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 085 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 099 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 099 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 039 de la division organique 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 104 et 113 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 023 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 079 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 023 de la division organique 10 du budget général des

dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;

- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 079 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10

dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 001, 099 et 114 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 094 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 001 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 078 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 005 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 109 et 113 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 036 de la division organique 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ;
- l'arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission du budget et des infrastructures sportives.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir 17 notifications d'arrêts :
- la notification de l'arrêt n° 120 du rôle 7483 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 206, 1°, a), du Code bruxellois de l'aménagement du territoire, posées par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 121 des rôles 7540 et 7542 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 157*quater*, alinéa 2,1°, de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'État, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements, posées par le Conseil d'État ;

- la notification de l'arrêt n° 122 du rôle 7564 concernant la demande d'interprétation de l'arrêt n° 108/2018 du 19 juillet 2018, introduite par la SA « Rocoluc » ;
- la notification de l'arrêt n° 123 du rôle 7566 concernant les questions préjudicielles concernant l'article 13 du décret-programme de la Région wallonne du 12 décembre 2014 portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité, l'article 7 de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées, les articles 5/1, § 1er, 2°, et 5/5, § 4, 1°, de loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, tels qu'ils ont été insérés par les articles 7 et 11 de la loi spéciale du 6 janvier 2014 portant réforme du financement des Communautés et des Régions, élargissement de l'autonomie fiscale des Régions et financement des nouvelles compétences et les articles 20, 2°, 22, 43 et 44 de la loi du 8 mai 2014 modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 à la suite de l'introduction de la taxe additionnelle régionale sur l'impôt des personnes physiques visée au titre III/1 de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, modifiant les règles en matière d'impôt des non-résidents et modifiant la loi du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'État concernant les matières visées à l'article 78 de la Constitution, posées par la Cour du travail de Liège, division de Namur ;
- la notification de l'arrêt n° 124 du rôle 7572 concernant la question préjudicielle relative à l'article 62, 2°, du Code consulaire, tel qu'il était applicable avant son remplacement par la loi du 3 juillet 2019 portant modification de la loi du 21 décembre 2013 portant le Code consulaire et de la loi du 10 février 2015 relative aux traitements automatisés de données à caractère personnel nécessaires aux passeports et titres de voyage belges, posée par le Conseil d'État ;
- la notification de l'arrêt n° 125 du rôle 7602 concernant les questions préjudicielles concernant l'article 220 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, tel qu'il a été modifié par la loi du 19 avril 2014, et l'article 5 du Code pénal, tel qu'il a été modifié par l'article 188 de la loi du 15 mai 2007 précitée, avant son remplacement par la loi du 11 juillet 2018, posées par la Cour d'appel de Liège ;
- la notification de l'arrêt n° 130 du rôle 7617 concernant la question préjudicielle relative à l'article 462, alinéa 1er, du Code pénal, posée par le Tribunal correctionnel du Luxembourg, division d'Arlon ;
- la notification de l'arrêt n° 131 du rôle 7624 concernant les questions préjudicielles concernant les articles 100 et 101 de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, posées par la Cour du travail d'Anvers, division de Hasselt ;
- la notification de l'arrêt n° 132 du rôle 7689 concernant la question préjudicielle relative à l'article 2*bis*, § 6, de la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et des substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers, division d'Anvers ;
- la notification de l'arrêt n° 133 du rôle 7702 concernant le recours en annulation de l'article 2 du décret de la Région flamande du 4 juin 2021 modifiant le décret sur l'énergie du 8 mai 2009, en ce qui concerne l'installation d'un compteur électronique sans moyen de communication et la prévention de la facturation multiple des tarifs de distribution d'électricité pour l'utilisation du réseau de distribution d'électricité, introduit par Inti De Bock et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 134 du rôle 7727 concernant les questions préjudicielles concernant l'article 3 de la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie (avant sa modification par la loi du 28 février 2014), posées par le Tribunal de première instance de Flandre orientale, division de Termonde ;
- la notification de l'arrêt n° 135 du rôle 7850 concernant la demande de suspension de l'article 64, § 2, de la loi du 30 juillet 2022 visant à rendre la justice plus humaine, plus rapide et plus ferme II, introduite par E.G. et I.M;
- la notification de l'arrêt n° 136 des rôles 7478, 7504 et 7515 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 20111, 20112 et 20113 du Code des droits et taxes divers, tels qu'ils ont été modifiés par les articles 2, 3 et 5 de la loi du 3 août 2016 instaurant une nouvelle taxe annuelle sur les établissements de crédit en remplacement des taxes annuelles existantes, des mesures de limitation de déductions à l'impôt des sociétés et de la contribution à la stabilité financière, et aux articles 2, 3, 5, 14, 15 et 16 de la loi du 3 août 2016 précitée, posées par le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles et par le Tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles ;
- la notification de l'arrêt n° 137 du rôle 7518 concernant les questions préjudicielles concernant l'article 35 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, posées par le Tribunal du travail francophone de Bruxelles ;
- la notification de l'arrêt n° 138 des rôles 7623, 7625, 7627, 7628, 7629, 7630 et 7631 concernant

les recours en annulation totale ou partielle de la loi du 17 février 2021 portant introduction d'une taxe annuelle sur les comptes-titres, introduits par l'union professionnelle « Assuralia » et autres, par la SA « Groupe Bruxelles Lambert » et la SA « Sagerpar », par la SA « Portus », par l'ASBL « Vlaamse Federatie van Beleggers » et autres, par Laurent Donnay de Casteau, par l'ASBL « Ligue des contribuables » et par la SRL « NXMH » ;

- la notification de l'arrêt n° 140 du rôle 7830 concernant la demande de suspension de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 7 avril 2022 modifiant l'ordonnance du 19 juillet 2007 relative à la politique de prévention en santé, introduite par Ivar Hermans et autres ;
- la notification de l'arrêt n° 141 du rôle 7846 concernant la demande de suspension des articles 3 et 6 du décret de la Communauté française du 23 juin 2022 modifiant le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (insertion des articles 37/1 et 52/1 dans le décret du 18 janvier 2018), introduite par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone.

La liste reprenant les documents, les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

## DOCUMENTS

*Dépôt*

**M. le Président**. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres :

- le rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité par M. Fontaine sur le rapport annuel 2021 de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE), sur le rapport annuel spécifique 2021 du Service régional de médiation pour l'énergie de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) et sur le rapport annuel spécifique 2021 de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) concernant l'exécution des obligations de service public imposées aux fournisseurs et gestionnaires de réseau ; audition de M. Renier, Président du Comité de direction de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) ; il a été imprimé et distribué sous le n° 1065 (2022-2023) N° 1 ;
- le rapport présenté au nom de la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal par Mme Kelleter et M. Janssen sur la stratégie intégrale Sécheresse ; auditions de M. Brouyère, Professeur à l'Université de Liège, Mme Degré, Professeure à l'Université de Liège, M. Van Sevenant, Président du Comité de direction de la Société wallonne des eaux (SWDE) et membre du Conseil d'administration d'Aquawal, M. Paulus, Directeur-Conseiller de la Cellule transversale du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (ARNE), M. Renard, Secrétaire général de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA), et M. Huyberechts, Chargé de mission de la Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs (FUGEA) ; il sera imprimé et distribué sous le n° 1091 (2022-2023) N° 1 ;
- le projet de décret relatif à la politique cyclable et modifiant le décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales et le décret du 4 avril 2019 visant à généraliser les aménagements cyclables de qualité en Wallonie et à renforcer la sécurité des cyclistes (Doc. 1095 (2022-2023) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité, imprimé et distribué ;
- le 34e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules Ier et II (Doc. 1097 (2022-2023) N° 1 à 1*ter*) ; il sera envoyé à la Commission du budget et des infrastructures sportives, imprimé et distribué ;
- le projet de décret modifiant le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires (Doc. 1100 (2022-2023) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal, imprimé et distribué.

## VÉRIFICATION DE POUVOIRS ET PRESTATION DE SERMENT D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DU PARLEMENT WALLON

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la vérification de pouvoirs et la prestation de serment d'un membre suppléant en remplacement d'un membre effectif démissionnaire.

M. Nemes m'a fait part de sa démission en qualité de membre du Parlement wallon en date du 31 octobre 2022.

La Commission de vérification des pouvoirs s'étant réunie, je vous propose, conformément à l'article 7 du règlement, de donner la parole à Mme Mathieux, Rapporteuse, pour la lecture du rapport des travaux de celle-ci.

La parole est à Mme Mathieux.

**Mme Mathieux**, Rapporteuse. – Monsieur le Président, chers collègues, ont fait partie de la Commission de vérification des pouvoirs : M. Agache, Mme Kapompole, M. Matagne, Mmes Mathieux, Schyns et Vandorpe. Cette commission a été présidée par Mme Kapompole. Mme Mathieux a été désignée comme rapporteuse.

M. Samuel Nemes, élu sur la liste n° 12 de la circonscription de Verviers, ayant remis sa démission en qualité de membre du Parlement avec effet au 31 octobre 2022, il appartient au Parlement de procéder à son remplacement.

Il est rappelé que le premier suppléant d'une liste, proclamé en tant que tel par le bureau principal de circonscription et dont le mandat a été validé, participe prioritairement à toute attribution d'un siège de membre effectif devenu vacant.

Il appartenait en conséquence à votre commission, en application de l'article 31 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et de l'article 7 du règlement, de procéder à la vérification des pouvoirs de M. László Schonbrodt, premier suppléant en ordre utile sur la liste n° 12 de la circonscription de Verviers, appelé à remplacer M. Nemes.

M. Schonbrodt avait été proclamé premier suppléant par l'assemblée le 11 juin 2019 et ses pouvoirs de suppléant validés à la même date.

Après vérification complémentaire, la commission, ayant constaté que l'élu a justifié des conditions d'éligibilité exigées par l'article 24*bis* de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, estime qu'il y a lieu de valider les pouvoirs de M. Schonbrodt en qualité de membre effectif de l'assemblée.

Le présent rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – Je remercie Mme Mathieux pour le rapport verbal qu'elle vient de nous faire.

Je propose à l'assemblée d'adopter les conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs.

*(Assentiment)*

En conséquence, les conclusions de la commission sont adoptées.

Je proclame M. Schonbrodt membre effectif du Parlement wallon et l'invite à prêter le serment prévu par l'article 31*bis* de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles.

Puis-je vous demander de vous lever et de prêter serment ?

La parole est à M. Schonbrodt.

**M. Schonbrodt** (PTB). – Je jure d'observer la Constitution.

Ich schwöre, die Verfassung zu befolgen.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – Je vous adresse mes plus sincères félicitations et vous souhaite la bienvenue au sein de notre assemblée.

Au nom de l'assemblée, je remercie M. Nemes pour le travail effectué au sein du Parlement.

## COMMUNICATION

**M. le Président**. – M. Mugemangango, Président du groupe PTB, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein des commissions.

Pour ce qui concerne la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture, M. Schonbrodt devient membre effectif en remplacement de M. Nemes.

Pour ce qui concerne la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité, M. Schonbrodt devient membre suppléant en remplacement de M. Nemes.

Pour ce qui concerne la Commission de contrôle des dépenses électorales et des communications, M. Schonbrodt devient membre suppléant en remplacement de M. Nemes.

Pour ce qui concerne la Commission chargée de questions européennes, M. Schonbrodt devient membre effectif en remplacement de M. Nemes.

Pour ce qui concerne le Comité « Mémoire et Démocratie », M. Schonbrodt devient membre effectif en remplacement de M. Nemes.

## DOCUMENTS

*Prises en considération*

**M. le Président**. – L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de décret déposée par M. Hermant, Mme Pavet, MM. Mugemangango, Beugnies, Nemes et Mme Bernard (Doc. 1083 (2022-2023) N° 1) ;

- la proposition de décret déposée par M. Hermant, Mme Pavet, MM. Mugemangango, Beugnies, Nemes et Mme Bernard (Doc. 1084 (2022-2023) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par M. Tzanetatos, Mmes Gahouchi, Ryckmans, Galant, Grovonius et M. Disabato (Doc. 1099 (2022-2023) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par MM. Desquesnes, Bastin, Antoine, Collin et Mme Vandorpe (Doc. 1104 (2022-2023) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. Les propositions n° 1083 et 1084 seront envoyées à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité et les propositions n° 1099 et 1104 à la Commission des affaires générales et des relations internationales.

## DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

**M. le Président**. – Je vous informe que, en application de l'article 109.1 du règlement, j'ai décidé de solliciter l'avis du Conseil d'État, dans un délai de 30 jours, sur la proposition de décret instaurant le contrôle des comptes du Parlement wallon par la Cour des comptes en vertu de l'article 180 de la Constitution, déposée par MM. Desquesnes, Bastin, Antoine, Collin et Mme Vandorpe (Doc. 1104 (2022-2023) N° 1).

## COMMUNICATION

**M. le Président**. – Je vous informe que j'ai décidé, en application de l'article 125.1 du règlement, de solliciter auprès de M. Roland, Premier président de la Cour des comptes, une analyse de gestion des chantiers de la jonction piétonne et de la Maison des parlementaires.

## DEMANDE D'URGENCE

**M. le Président**. – J'ai été saisi par 9 membres d'une demande d'urgence relative à l'examen et au vote en séance plénière de ce jour de la proposition de modification du règlement du Parlement de Wallonie visant à instaurer un contrôle des comptes et budgets du Parlement de Wallonie par la Cour des comptes, déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Dupont (Doc. 1094 (2022-2023) N° 1).

Conformément à l'article 89.2, alinéa 2, du règlement, j'ai décidé que cette demande sera développée au moment des votes.

## QUESTIONS URGENTES

**M. le Président**. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

## QUESTION URGENTE DE M. FLORENT À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LES AMBITIONS WALLONNES POUR LA COP27 ET LA DÉCEPTION EXPRIMÉE PAR LA COALITION CLIMAT FACE AU DISCOURS DU PREMIER MINISTRE BELGE »

## QUESTION URGENTE DE M. DESQUESNES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA (NON) CONCERTATION DU PREMIER MINISTRE AVEC LE GOUVERNEMENT WALLON EN VUE DE L'EXPRESSION DE LA POSITION BELGE À LA COP27 »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, de :

- M. Florent, sur « les ambitions wallonnes pour la COP27 et la déception exprimée par la coalition Climat face au discours du Premier ministre belge » ;
- M. Desquesnes, sur « la (non) concertation du Premier ministre avec le Gouvernement wallon en vue de l'expression de la position belge à la COP27 ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

**M. Florent** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les discours inauguraux lors des COP sont souvent des moments forts de positionnement de la part des états à l'entame des négociations. Bien sûr, il ne conditionne pas la déclaration finale d'une COP, mais il donne l'horizon. Je dois dire que l'horizon porté hier par notre Premier ministre, Alexander De Croo était vide. Il rappelle l'urgence climatique, mais sans donner pratiquement aucune piste d'action ni aucune nouvelle politique. Il ne mentionne pas les énergies fossiles, la principale source de nos émissions. Il ne mentionne pas l'enjeu du financement international. Il ne mentionne pas non plus l'enjeu du nécessaire partage des technologies pour permettre à l'ensemble des états de généraliser les politiques d'atténuation. Enfin, il ne mentionne pas l'enjeu important des pertes et préjudices

qui doit permettre aux états les plus démunis de faire face au pire.

Monsieur le Ministre, je voulais savoir ce que vous porterez en allant à Sharm-el-Sheik. Quelles ambitions porterez-vous au nom de la Wallonie, mais également au nom de la Belgique ? Quelles sont les avancées concrètes que vous défendrez en Égypte ?

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, s'est ouvert à Sharm-el-Sheik la COP27. La maison Belgique qui a été représentée par son Premier ministre, M. De Croo, Premier ministre d'une majorité – PS, MR et Ecolo –, qui est la même du côté francophone que celle de Wallonie.

On le sait, les ministres en charge du Climat et de l'Énergie en Wallonie, mais également au Fédéral sont des ministres verts. Le discours porté au nom de la maison Belgique, portant les majorités PS, MR et Ecolo côté francophone et côté wallon, a été qualifié, par des collègues de « vide » ou encore par Green Peace de discours « décevant et creux » ou encore « totalement inadapté en ce qui concerne les représentants de la plateforme « Lutte contre le changement climatique » qui ont même dit : « même pas la mention de rehausse de l'objectif climatique de la Wallonie ».

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, ce qu'a porté M. De Croo est-il également porté par le Gouvernement de Wallonie ? Partagez-vous les mots, le texte qui a été prononcé par M. De Croo au nom de la Belgique et de l'ensemble de ses composants, y compris la Wallonie ?

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry**, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Messieurs les Députés, c'est évidemment une COP importante, comme elles le sont toutes, qui s'ouvre cette semaine. Il est clair que de ce point de vue, les discours d'investitures sont ce qu'ils sont. Ce sont les discours de démarrage et d'expression des différents pays, mais c'est aussi une possibilité d'impulsion dans la dynamique de la négociation et de la conférence. De ce point de vue, je regrette comme vous l'occasion manquée qu'a constituée cette expression. Je pense qu'il aurait été souhaitable d'être plus volontariste.

C'est évidemment le discours du Premier ministre. Je pense qu'il a déjà eu à d'autres occasions des discours plus volontaristes sur ce sujet et sur d'autres. C'est un discours qui n'est pas validé en tant que tel par l'ensemble des gouvernements. C'est le discours du Premier ministre pour lequel il y a eu des demandes de contribution auxquelles nous avons répondu, mais qui n'ont pas été reprises dans le texte final. Par exemple, je pense qu'il aurait été souhaitable de s'exprimer sur le financement international pour lequel nous nous sommes engagés et pour lequel nous avançons. Pour la Wallonie, cela représente 12,5 millions d'euros d'intervention en 2022, probablement 14,5 millions d'euros en 2023. C'est une dynamique très importante pour beaucoup de pays pauvres et beaucoup de pays qui ont besoin d'être soutenus dans la démarche climatique.

Un autre élément très important, c'est la question des pertes et préjudices, je vous rappellerai que l'année passée, cela avait été un sujet important pour lequel j'avais eu l'occasion de négocier au nom de l'Union européenne. Ce sera encore un sujet important cette année, puisque l'Écosse, l'année passée, avait pris une initiative, que la Wallonie suit, d'intervention de 1 million un peu symbolique pour initier ce débat sur les pertes et préjudices. Ce débat se poursuivra aussi, ce sont des dynamiques très importantes vis-à-vis de l'ensemble des pays. De ce point de vue, il aurait été souhaitable d'être plus engagé sur nos propres engagements, par exemple les 55 % de la Wallonie. Cela ne nous empêchera pas d'être extrêmement volontaristes dans la négociation. Comme vous le savez, c'est l'Europe qui négocie dans le conseil international. Nous siégeons dans le conseil européen. En l'occurrence, je siégerai pour représenter les régions dans le conseil européen, puisque finalement, Mme Demir a souhaité ne pas être présente sur place.

Nous continuerons d'être les plus ambitieux possible par rapport aux objectifs de la Wallonie et par rapport au mandat défini, comme toujours, à l'échelle de l'ensemble de la Belgique.

**M. le Président**. – La parole est à M. Florent.

**M. Florent** (Ecolo). – Merci pour ces éléments. Suite à cette occasion manquée de la part de notre Premier ministre, vous apportez des éléments rassurants, et vous rappelez aussi l'engagement concret que la Wallonie a déjà porté : l'ambition de –55 % avant même l'Union européenne, mais également son rôle avant-gardiste sur la question des pertes et préjudices, qui sera l'un des enjeux de cette COP dite « africaine », parce qu'un certain nombre d'États africains sont en attente d'engagements et de réalisations concrètes pour leur permettre de faire face au pire de cette crise climatique qui les touche très fort.

**M. le Président**. – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre Henry, j'entends votre réponse. Dire que la voix portée, le message porté par le Premier ministre

d'une coalition, dans laquelle votre formation Ecolo est membre au Fédéral, est une occasion manquée en termes d'expression. Vous venez dire des discours, des paroles ici qui ont l'air fortes, mais qui, quand elles se traduisent au niveau du Gouvernement belge, dans lequel votre formation politique siège, tout cela devient évanescent, disparaît et ne représente plus un poids et une portée effective dans les décisions. Je ne peux que le constater amèrement.

Je comprends la déception des ONG environnementales par rapport à l'expression qui est celle du Premier ministre au nom de la majorité, et malheureusement au nom de la maison Belgique.

## QUESTION URGENTE DE M. FONTAINE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « L'IMPACT SUR L'ACCORD INTERRÉGIONAL RELATIF AU PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE DE L'ANNONCE PAR LA FLANDRE DU VERDISSEMENT DE CE PRÉLÈVEMENT »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Fontaine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « l'impact sur l'accord interrégional relatif au prélèvement kilométrique de l'annonce par la Flandre du verdissement de ce prélèvement ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine** (PS). – Monsieur le Ministre, le trafic de marchandises augmente sur nos routes. Selon Vias, nous sommes passés en six ans de près de 39 millions de camions sur nos routes à plus de 41 millions.

Autre tendance, positive celle-là : le verdissement de la flotte. En 2021, 95,8 % des kilomètres parcourus sur nos routes le sont par des camions de catégorie EURO 5 et EURO 6. La ministre flamande de la Mobilité a lancé une étude visant à augmenter encore ce verdissement de la flotte en introduisant par exemple une différenciation dans la taxe kilométrique en fonction d'émissions de gaz $CO_2$ ou en taxant les camionnettes qui ne le sont pas encore pour l'instant.

Que pensez-vous de cette étude ? Vous inscrivez-vous dans cette réflexion ? Quel en serait l'impact de l'accord interrégional relatif au prélèvement kilométrique ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry**, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député, en réalité, l'étude commanditée par la Flandre est un peu le penchant de ce que la Wallonie a déjà fait en 2021, où nous avons aussi eu une analyse des différentes possibilités d'évolution. Plusieurs hypothèses sont étudiées par la Flandre en termes de modulation, notamment de l'impact $CO_2$, de camions sans émissions, possiblement de l'extension aux véhicules légers, aux camionnettes.

La différence principale entre le système flamand et le système wallon, c'est que nous sommes dans une redevance, là où la Flandre est dans un système de taxe. Nous n'avons pas la même marge possible de mise en œuvre de certaines de ces hypothèses. Par exemple, la modulation du PKPL aux services d'objectifs environnementaux est, en tant que telle, difficile à mettre en œuvre par rapport au système de la redevance. De ce point de vue, nous ne pourrons pas totalement comparer les choses, mais pour le reste la réflexion a bien été entamée.

En ce qui concerne les pistes flamandes, je ne sais pas exactement à quoi elles vont aboutir, mais pour certaines pistes, notamment l'extension aux moins de 3,5 tonnes, il est clair qu'il faut une modification de l'accord interfédéral, puisqu'on change là le champ d'application tel qu'il existe aujourd'hui.

**M. le Président**. – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine** (PS). – Je prends note de votre réponse et des éléments que vous nous apportez : taxe, redevance, la différence, l'étude aurait déjà faite ou en tout cas déjà menée en Wallonie en 2021. L'extension aux moins de 3,5 tonnes, j'entends bien aussi qu'il faudra un accord plus large pour pouvoir la mettre en place.

Par contre, je n'ai pas entendu de votre part la réponse par rapport à l'impact que cela pourrait avoir par rapport à la taxe kilométrique, mais je reviendrai vers vous par une question orale probablement. Je vous remercie.

## QUESTION URGENTE DE MME SOBRY À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA PREMIÈRE COLLABORATION INTERMUTUALISTE POUR LA PRÉVENTION »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la première collaboration intermutualiste pour la prévention ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

**Mme Sobry** (MR). – Madame la Ministre, la presse nous apprend ce matin que les cinq mutualités principales de ce pays ont été chargées du projet « Agent de prévention », et un budget a pu être dégagé par votre ministère pour permettre d'engager 20 équivalents temps plein. Ces mutualités, qui ont déjà collaboré pendant la crise covid, notamment pour assurer le suivi des cas contacts, reprennent ici une mission qui était jusqu'alors assurée par l'AViQ.

Quels sont les objectifs de cette collaboration entre les mutuelles ? Pour quelle raison cette mission de prévention a-t-elle été retirée de l'AViQ au profit des mutuelles ?

S'agit-il d'un transfert de budgets ou de nouveaux budgets ? Dans quel cadre juridique ce projet va-t-il évoluer ? Parle-t-on de convention, de marché public ? Pouvez-vous faire le point sur ce projet « Agent de prévention », notamment pour nous en expliquer sa plus-value ?

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, c'est une décision qui date en réalité du 1er juillet 2021, où le Gouvernement wallon avait décidé, dans le cadre de la crise sanitaire, au départ, de travailler sur un *tracing* spécial pendant la crise covid, où les mutuelles étaient venues en appui, très largement d'ailleurs, pour organiser le *tracing*. Nous avions alors lancé un marché public en extrême urgence, vu les circonstances.

Nous avions décidé, par la suite, de tenir compte notamment des indications de la Commission spéciale qui avait été organisée contre le covid, où nous avons décidé que, en période de crise sanitaire en général, qui peut d'ailleurs exister pour d'autres choses que le covid, il y a le rôle de l'AViQ avec un renfort de la surveillance des maladies infectieuses qui a été opérée, et une décision du Gouvernement wallon de pérenniser des agents mutuellistes qui, en cas de crise sanitaire, s'occupent du suivi, d'aller vérifier si les mesures sont respectées ou de faire un travail de prévention et, en dehors des crises sanitaires, d'aller sur le terrain pour venir en renfort. Puisqu'il n'y a que les mutuelles qui disposent des informations de l'état de santé des citoyens, pour tout le travail de prévention et de promotion de la santé, qui nous aident pour travailler sur les grands dépistages organisés.

On sait que nous avions un gros déficit d'investissement au niveau des agents de prévention ou de la prévention en général. Nous avions besoin d'investir massivement dans la prévention.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Sobry.

**Mme Sobry** (MR). – L'AViQ a été mise en place dans un objectif de simplifier les instances. On a créé une seule agence wallonne pour établir des synergies entre l'ensemble des matières qu'elle gère. C'est vrai que l'annonce que l'une de ses principales missions est confiée à d'autres acteurs a pu étonner, mais le principal est que le service de prévention soit efficace et puisse atteindre chaque Wallon.

Je vous remercie donc d'avoir fait le point à ce sujet.

## QUESTIONS D'ACTUALITÉ

**M. le Président**. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en début de séance.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GALANT À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'IMPACT DU TAUX DE GRÈVE DE LA WALLONIE SUR L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Galant à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'impact du taux de grève de la Wallonie sur l'attractivité de la Région ».

La question est retirée à la demande de son auteure.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MUGEMANGANGO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA JUSTIFICATION PAR M. LE MINISTRE-PRÉSIDENT DU NOMBRE DE MEMBRES DE PERSONNEL DANS LES CABINETS MINISTÉRIELS »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la justification par M. le Ministre-Président du nombre de membres de personnel dans les cabinets ministériels ».

Je vous informe que Mme la Ministre Morreale répondra en lieu et place de M. le Ministre-Président Di Rupo, excusé.

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

**M. Mugemangango** (PTB). – Madame la Ministre, le Gouvernement wallon a le privilège d'avoir, dans les cabinets ministériels, un très grand nombre de collaborateurs ministériels : 422 personnes travaillent

pour ces cabinets ministériels. Dans la presse, un chiffre plus important avait été invoqué, mais c'est dû au fait qu'ils ont compté sur les sites, et pas à partir des questions écrites que nous avons reçues. C'est la raison pour laquelle je prends ce nombre de 422.

Cela veut dire 133 personnes de plus que par exemple la Région flamande qui a pourtant un ministre de plus. Cela signifie qu'il y a beaucoup de collaborateurs au niveau wallon.

La question qui se pose est le prix que cela coûte. C'est 25 millions d'euros, mais cette somme est sous-estimée. Quand on lit le rapport de la Cour des comptes, on constate qu'il faut aussi compter toutes ces personnes qui ont été retirées de l'administration pour aller dans ces cabinets. On en arrive à une somme de 39 millions d'euros, ce qui est un énorme montant.

Quand on voit d'autres modèles européens, par exemple la Hollande, il y a trois membres de cabinet ministériel par ministre et ils s'appuient sur l'administration. Le plus fou est la réponse qui a été donnée par le ministre-président quand on lui a, dans la presse, posé la question de savoir à quoi c'est dû. Pourquoi y a-t-il autant de collaborateurs ministériels ? Il dit que c'est de la faute de l'administration qui ne fonctionne pas correctement.

Deux questions se posent. La première est que le chef de l'administration, et par conséquent celui qui devrait la soutenir, c'est le ministre-président. La seconde est qu'il oublie de dire qu'en retirant une série de personnes de l'administration pour les mettre dans le cabinet, il affaiblit lui-même cette administration.

Quand le Gouvernement prendra-t-il des mesures pour diminuer le nombre de membres qui sont dans ces cabinets ministériels ?

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je réponds au nom du ministre-président qui est excusé aujourd'hui. Vous l'avez dit, l'article qui était sorti dans la presse reprend de faux chiffres, puisque la personne avait comptabilisé tous les doublons, ainsi que des personnes, comme cela a été dit très habilement, et pas des équivalents temps plein. Il est important de regarder par exemple, d'un côté comme de l'autre, le nombre d'équivalents temps plein plutôt que le nombre de personnes qui peuvent venir travailler, en apportant uniquement leur expertise, comme un dixième temps ou deux dixièmes temps.

L'AGW qui fixe le nombre de personnes dans les cabinets ministériels n'a pas évolué. Que ce soit sous l'ancienne législature ou sous celle-ci, la question est : essayons-nous de faire des efforts en fonction de la situation actuelle ?

Avant de venir à cette question, il est utile de dire que les cabinets travaillent en étroite collaboration avec l'administration. Ce Gouvernement a d'ailleurs renforcé l'administration structurellement. On a fait des engagements supplémentaires au niveau des administrations, pour lui permettre de répondre pleinement aux missions qui leur sont confiées. Vous conviendrez avec moi que les missions qu'on leur confie sont de plus en plus complexes, et nécessitent aussi de nouvelles expertises, ce qui a fait en sorte que cette administration a dû compter des personnes supplémentaires.

Par contre, le nombre au niveau des cabinets ne change pas. Chaque ministre peut décider d'engager des temps pleins ou des temps partiels en fonction des spécificités dont elle a besoin. C'est un mécanisme contrôlé par la Cour des comptes et qui est transparent, plus transparent qu'en Flandre. On nous dit que par exemple, le cabinet du ministre-président flamand ne compte que les conseillers politiques, alors que nous mettons le nom de tous les collaborateurs, qu'ils soient chauffeurs, qu'ils fassent du secrétariat ou que ce soient des conseillers. C'est important que ce travail de transparence en Wallonie soit réalisé et que nous puissions faire des efforts en fonction de la situation actuelle. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement, dans le cadre du conclave, a décidé de diminuer de 2 % les frais de fonctionnement des cabinets et de diminuer également de 8 % le salaire des ministres.

**M. le Président**. – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – Sur les chiffres, pour être tout à fait clair, il y a 422 personnes qui travaillent dans vos cabinets, ce qui revient à 397 équivalents temps plein. C'est la réalité des chiffres. Quand vous parlez du niveau de la Cour des comptes, elle fait justement état d'un manque de clarté sur le coût de ces cabinets, puisque, dans le budget on parle de 25 millions d'euros et vous verrez dans toutes les discussions budgétaires, on parle de 25 millions d'euros alors qu'en fait, il faut effectivement compter tous ces détachements et ces détachements, cela signifie, dans le 34e cahier de la Cour des comptes que je vous invite à consulter, 14,8 millions d'euros en plus. Ce sont donc 39 millions d'euros. C'est énorme.

La question de la justification de ce nombre de personnes qui travaillent dans les cabinets, cela pose question. La comparaison par rapport au Gouvernement flamand pose deux problèmes. Le premier problème est évidemment que le nombre est inférieur et de loin, 130 personnes en moins, mais qu'en plus, vous le savez, les compétences au niveau du Gouvernement flamand regroupent évidemment aussi les compétences de la Communauté.

Si l'on doit intégrer ces éléments, on doit compter 250 personnes dans les cabinets ministériels en plus.

La différence est énorme. Si l'on compte évidemment côté Région wallonne et côté Communauté française.

Cela fait partie d'une culture des privilèges qu'il y a ici dans ce Parlement wallon, il faut effectivement que cela cesse.

Quand l'on a été aujourd'hui, par exemple, auprès des piquets de grève, j'imagine que d'autres l'ont fait aussi, c'est une question qui crée une distance entre la population et le monde politique. On l'a vu avec d'autres éléments comme le tunnel que l'on a évoqué tout à l'heure, et cette culture de privilèges qui fait que finalement, on prend tous ces moyens pour les utiliser au niveau des ministres, cet élément, effectivement, il faut que cela change.

Quand vous dites que des efforts ont été faits, il faut que des efforts plus importants soient faits pour, à un moment donné aussi, rapprocher tout ce fonctionnement de la manière dont la population le voudrait.

*(Applaudissements)*

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME ROBERTY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA SITUATION DE DELTRIAN PROTECTIVE EQUIPMENT »

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BIERIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES CHOIX À OPÉRER PAR L'USINE WALLONNE DE MASQUES »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- Mme Roberty, sur « la situation de Deltrian Protective Equipment » ;
- M. Bierin, sur « les choix à opérer par l'usine wallonne de masques ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

**Mme Roberty** (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, en 2020, la Région wallonne s'associe avec DPE, Deltrian, située à Fleurus.

C'est une société qui a été mise en œuvre, qui travaillait déjà à la filtration d'air, et on le sait, la Région wallonne s'est associée à elle pour produire un stock stratégique de masques, mais également pour développer une stratégie locale de production.

Les années passent et aujourd'hui il est déjà l'heure pour notre Région de renouveler ce fameux stock stratégique de masques. Or, force est de constater qu'actuellement la Chine est capable de produire des masques à des prix tout à fait imbattables et que Deltrian, en difficulté, pourrait même devoir fermer ses portes.

C'est évidemment une catastrophe pour l'investissement de la Région, mais également une catastrophe humaine pour cette région.

Monsieur le Ministre, si la crise nous a bien enseigné une leçon, c'est qu'il est important de garder, de conserver sur notre territoire des unités de production locale, parce que l'on s'est dit, pendant la crise combien de fois : « Plus jamais cela, on ne nous y reprendra plus ».

Dès lors, mes questions sont les suivantes.

Avez-vous eu l'occasion de discuter avec les responsables de la société ? Quelle est la position du Gouvernement quant à cette situation, quant à Deltrian en particulier, et puis devons-nous maintenir cette capacité de production locale ? Ou, lors de la prochaine crise, devrons-nous, en vitesse, à l'arrache, de nouveau réinvestir dans de nouvelles lignes de production ?

Je vous remercie pour vos réponses.

**M. le Président**. – La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

**M. Bierin** (Ecolo). – Je rejoins les considérations évoquées par notre excellente collègue, Madame Roberty.

*Le Soir* de ce 8 novembre rapportait effectivement que l'entreprise Deltrian et plus spécifiquement son usine de production de masques, son unité liée à ces outils de protections sanitaires était en difficulté et faisait face à un dilemme, faisait face en tout cas à un choix entre soit arrêter ses activités avec toutes les conséquences que cela peut entraîner à la fois pour l'emploi, mais aussi pour tous les investisseurs et notamment, non des moindres, les pouvoirs publics wallons, soit poursuivre la production de matériel à haute valeur ajoutée en accentuant son partenariat, justement, avec les pouvoirs publics et en particulier le secteur de la santé, les hôpitaux et toutes celles et tous ceux qui ont besoin de ce matériel potentiel en cas de crise, en cas de pandémie.

Je me tourne aujourd'hui vers le Gouvernement et vers vous, Monsieur le Ministre Borsus, pour voir si ce partenariat est possible, quel dispositif de soutien la Région envisage pour l'entreprise pour ne pas perdre cette capacité de production de produits stratégiques et critiques en cas de nouvelle pandémie éventuelle, à l'heure où certains hôpitaux et certaines unités de soins doivent renouveler leur stock ?

Quels mécanismes peuvent-ils être activés à cet égard ?

Y a-t-il une stratégie potentielle de réorientation, voire de développement de nouveaux produits ou de nouvelles activités pour cette entreprise ?

C'est parfois le prix qui joue dans l'octroi des marchés publics et qui est un critère un peu trop prépondérant. Il y a beaucoup d'autres éléments qu'il serait utile de prendre en compte dans l'attribution de ce type de marché à l'avenir.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Monsieur les Députés, rappelons-nous, au plus fort de la crise covid, nous nous trouvions extrêmement démunis, avec des fournitures impossibles ou extrêmement difficiles à trouver pour doter d'équipements indispensables à la fois les professionnels de la santé, les hôpitaux et un certain nombre de nos concitoyens.

C'est dans ce contexte que, avec la ministre de la Santé, nous avons lancé une concertation avec les partenaires publics, nos administrations et les acteurs du secteur privé susceptibles de répondre rapidement à la création d'une unité de production de masques.

C'est ainsi que Deltrian, déjà spécialisé dans la filtration industrielle de cheminées, a été retenu de manière à constituer cette filiale. Ce n'est pas Deltrian qui est concerné, mais Deltrian Productive Equipment, la filiale que nous avons créée avec eux, via une intervention de la SRIW et la SOGEPA, concernant la production de masques.

La production a été déployée et, de surcroît, spécialisée avec des éléments qualitatifs importants puisque les masques produits par Deltrian sont complétés par un dispositif virucide et que la durée de validité des masques est de cinq ans, alors qu'elle est de trois ans en général pour les équipements, notamment au départ du marché chinois.

Nonobstant cette évolution, l'entreprise ainsi créée est confrontée à la difficulté d'une compétition où le seul critère est le prix. Nous sommes malheureusement, comme dans d'autres productions de masse, dans un cadre où nos coûts de production sont plus élevés et, dès lors, le prix supérieur.

C'est la raison pour laquelle il est important, notamment dans le cadre de marchés publics de constitution de stocks stratégiques, d'introduire un certain nombre de critères qualitatifs qui font droit aux évolutions que je viens de rappeler.

Les concertations sont en cours avec l'entreprise, la SRIW et la SOGEPA, car nous sommes confrontés à un choix de deux ordres.

Le premier élément serait de dire que nous avons rempli la mission qui, dans une situation d'urgence, était attendue de nous et que nous cessons cette activité. Ce n'est pas l'option que je privilégie puisque personne ne sait prévoir l'avenir, et nous nous priverions de capacités qui pourraient être, à l'avenir, indispensables, mais aussi de capacités de répondre à de futurs appels d'offres groupés, à des reconstitutions de stocks stratégiques et à d'autres éléments de cette nature.

La deuxième option est de nous inscrire dans cette volonté européenne d'être moins dépendants de l'international et de relocaliser chez nous, par rapport à des équipements stratégiques, notre capacité de continuer produire et donc les outils pour ce faire.

Nous étudions cette deuxième possibilité de manière à garder cette capacité chez nous et répondre aux demandes qui seraient formulées, adressées dans le strict respect des marchés publics, mais aussi répondre à des situations, quelles qu'elles soient, qui pourraient encore se produire à l'avenir.

Voilà l'état précis du dossier tel que je puis vous le décrire en ce début d'après-midi.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Roberty** (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble de vos réponses.

Vous avez, à très juste titre, remis cette union dans son contexte. J'ai envie de souligner que, après les semaines terribles que nous avons connues au début de la pandémie, après des semaines d'une pénurie dramatique de masques et de matériel de protection sanitaire tant pour les citoyens que pour le secteur hospitalier et le secteur des soins, Deltrian, c'était finalement devenu le symbole d'une relocalisation possible, d'une relocalisation en noir, jaune, rouge, située en Wallonie. C'était devenu le symbole d'un savoir-faire innovant et qualitatif. C'était aussi le symbole d'une indépendance stratégique retrouvée. Je vous fais confiance, je crois que l'on doit en être là, mais, on le sait, les lois du marché sont ce qu'elles sont. Je suis surtout heureuse d'entendre que la concertation est en cours. J'ai envie de retenir deux mots aujourd'hui : « relocalisation » – faisons du local – et « stratégie ».

**M. le Président**. – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces différents éléments de réponse, qui vont clairement dans le bon sens. Je pense que l'on est ici sur la même longueur d'onde par rapport à la stratégie à adopter relativement à ce type de produits critiques.

De manière générale, je pense à la réflexion à avoir sur ce critère du prix, dont on vient de parler, qui a pu, par le passé, être, trop souvent, le seul utilisé dans les marchés publics, alors que l'on se rend compte, dans les interventions qui ont eu lieu aujourd'hui, que c'est loin d'être le seul, que c'est même loin d'être un critère pertinent, quand il y a beaucoup d'autres éléments à prendre en compte, à la fois pour notre autonomie, pour notre résilience, pour notre économie locale aussi, et puis pour les critères que vous avez évoqués en termes de qualité et de plus-value des produits commandés.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME PÉCRIAUX À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE IMPORTANTE USINE DE BATTERIES ÉLECTRIQUES À SENEFFE-MANAGE »

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DESQUESNES À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ANNONCE DE LA CONSTRUCTION D'UNE USINE DE BATTERIES ÉLECTRIQUES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE SENEFFE ET MANAGE »

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BIERIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'INSTALLATION D'UNE GIGA-USINE DE BATTERIES À SENEFFE »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- Mme Pécriaux, sur « le projet d'implantation d'une importante usine de batteries électriques à Seneffe-Manage » ;
- M. Desquesnes, sur « l'annonce de la construction d'une usine de batteries électriques sur le territoire des communes de Seneffe et Manage » ;
- M. Bierin, sur « l'installation d'une giga-usine de batteries à Seneffe ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux** (PS). – Monsieur le Ministre, quelle bonne nouvelle pour la région du Centre, pour la Wallonie ! Début de semaine, on apprenait par voie de presse que l'entreprise belge ABEE, Avesta Battery & Energy Engineering, allait s'installer sur le zoning de Seneffe-Manage pour produire des batteries électriques pour les voitures, et ce, en réponse à l'interdiction, à partir de 2035, par l'Europe de fabriquer des voitures avec des batteries thermiques.

C’est une nouvelle extraordinaire pour notre Région. Je le rappelle, je suis de Seneffe. Avec tous les collègues de la région du Centre. C’est une fierté de pouvoir se dire que cette giga-entreprise viendra s’installer dans ce zoning.

Monsieur le Ministre, quelles sont les mesures que la Wallonie met en place pour faciliter l’arrivée de cette entreprise ? Quels sont les contacts que vous avez eus avec ladite entreprise ? Quels vont être les emplois dont on aura besoin ? En effet, il y a évidemment un calendrier annoncé. On parle de 2023 pour une première partie de la production et de 2025 pour une suivante. Il y aura aussi un recyclage des batteries, ce qui est certainement important, cela nous évitera de dépendre de l’Asie. Il y aura aussi des moyens et des matériaux pour l’éolien et pour le photovoltaïque. Bref, pouvez-vous me donner plusieurs informations sur cette future installation ?

**M. le Président**. – La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, nous avons pu découvrir, par le biais de différents médias, une annonce qui a été faite par l’administrateur délégué de la société Avesta concernant le déploiement d’une usine de batteries dans la région du Centre.

J’ai un peu regardé quel était aujourd’hui le statut de cette société. C’est une PME avec un petit capital, mais il est vrai que les montants et les projets annoncés sont d’une grande ampleur.

Quelle est votre analyse du dossier ? Vos services, les outils financiers de la Wallonie, ont-ils déjà été sollicités et sont-ils déjà en dialogue avec cette PME qui envisage un projet important ?

On parle des sites de Seneffe-Manage, mais j’ai entendu parler d’autres sites en Région wallonne. Pouvez-vous nous dire précisément si des contacts sur d’autres localisations que celle de Seneffe-Manage sont envisagés ?

Enfin, quelles sont les perspectives en termes de timing et de montage financier pour un tel projet ? La Wallonie sera-t-elle aux côtés de ce prestataire ? Où en est l’état de préparation de ce dossier dont on a pu découvrir l’annonce par la presse ?

Je vous remercie de nous éclairer.

**M. le Président**. – La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

**M. Bierin** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, nous n’avons pas encore d’élu de la région du Centre, mais ce sera pour la prochaine fois.

*(Réactions dans l'assemblée)*

En tant que parlementaire de référence sur les dossiers économiques, c’est donc moi qui prends la parole en ce qui concerne l’annonce de la société ABEE d’une *gigafactory* – en bon français, d’une giga-usine – de batteries envisagée à Seneffe pour une production annuelle à partir de 2025 de 3 gigawattheures et de batteries qui seraient produites de façon innovante, sans nickel ni cobalt, et qui seraient potentiellement une avancée en termes d’utilisation des ressources.

Je me tourne vers vous aujourd’hui pour voir si vous confirmez cette marque d’intérêt et l’existence de ce projet dans les différentes dimensions qui ont été évoquées. Quelle en est votre analyse ? La Région le soutient-elle, d’une manière ou d’une autre, via notamment les outils économiques ?

De quelle manière ce projet pourrait-il s’inscrire dans la stratégie d’économie circulaire de la Région, que nous appelons de nos vœux et que nous soutenons ?

N’oublions pas les impacts environnementaux potentiels d’un tel projet. Même si globalement c’est une bonne chose d’aller vers une électrification du parc de véhicules, un projet de cette ampleur peut aussi avoir des impacts environnementaux au niveau local qu’il faut prendre en compte.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l’Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l’Innovation, du Numérique, de l’Aménagement du territoire, de l’Agriculture, de l’IFAPME et des Centres de compétences. – Madame et Messieurs les Députés, je ne suis pas de Seneffe, mais je l’apprécie aussi et je me réjouis globalement de l’annonce qui a été faite, mais surtout des efforts qui ont été déployés pour à la fois permettre cette annonce et ultérieurement le développement de ce projet.

On se situe tout d’abord au cœur des priorités, qu’elles soient européennes, internationales, belges ou wallonnes. Jugez-en plutôt puisqu’il est crucial de pouvoir ramener chez nous un certain nombre de capacités stratégiques de production ; ici, en l’espèce, de batteries.

L’Europe a annoncé, pas plus tard qu’il y a quelques jours, son choix d’interdire la commercialisation, moyennant un certain nombre de conditions et sous réserve d’exception, d’ici 2035, des véhicules à moteur thermique.

Nous avons, que ce soit au niveau européen ou au niveau wallon, une stratégie très offensive sur l’économie circulaire qui s’est traduite par un plan adopté dès le mois de février 2021 par le Gouvernement.

Nous sommes au croisement de tout cela, et j'y ajoute un élément extrêmement important d'innovation et de recherche.

Dans le contexte des travaux menés par la branche belge d'Avesta, du groupe ABEE, les différents contacts ont été menés avec l'AWEx, les intercommunales de développement économique, notre administration et mon département. J'ai moi-même eu l'occasion de rencontrer le professeur Omar au cabinet et de suivre ce dossier de très près.

C'est un dossier d'ampleur : 3 gigawattheures annuels de production, plusieurs centaines d'emplois en perspective, trois phases de développement potentiel de l'activité industrielle dans un marché très compétitif. Vous qui suivez l'actualité économique, vous voyez d'autres annonces en ce qui concerne les productions de batterie et d'autres projets qui touchent de près ou de loin à cette ambition.

Dans ce contexte très concurrentiel, soulignons que ce projet est spécifique, puisqu'il met l'accent précisément sur le recyclage d'un certain nombre de matériaux nécessaires à la production de batteries, en ce compris le recyclage de batteries elles-mêmes, puisque les promoteurs du projet considèrent que de l'ordre de 60 à 70 % environ, au moins des matériaux nécessaires à la production de batteries seraient le fruit de filières, en ce compris de filières de revalorisation et de recyclage. C'est particulièrement intéressant, vous en conviendrez.

M. le Député Bierin a évoqué aussi la dimension environnementale. Elle est très présente dans le projet, puisqu'il se concentre plutôt sur principalement le lithium, le fer, le phosphate comme matériaux à mettre en œuvre, même si cette liste n'est pas exhaustive.

Où en sommes-nous ? Les contacts ont été pris avec différents lieux, avec différentes intercommunales susceptibles d'accueillir ce type de projets. Il faut de la surface, une localisation qui le permette, l'accès à différentes modalités de transport adéquates pour ce type de développement, d'où le fait que, même si ce n'est pas bouclé au moment où on se parle, le choix s'est porté à titre préférentiel sur Manage, et devrait faire l'objet d'un certain nombre de contractualisations dans les semaines à venir.

Le Gouvernement lui-même, compte tenu de la considérable ampleur stratégique de ce dossier, a été saisi par mes soins d'une demande d'expression, si je puis dire, de lettre d'intention, de lettre de confort, comme on indique qui « traduit » le soutien de principe du Gouvernement à cette activité et à son déploiement.

De concert avec le ministre-président, la ministre de l'Emploi et le ministre de l'Énergie, nous avons adhéré à cette lettre de soutien de principe par rapport au développement. C'est le moins.

Des outils financiers classiques tels qu'on les connaît en ce qui concerne le développement socioéconomique, notamment en région du centre, pourront être activés. Par ailleurs, nous sommes attentifs et on travaille avec nos outils financiers, amis aussi avec d'autres partenaires pour la structuration des besoins, par exemple en capital et en financement de cet investissement.

Quand un dossier de cette ampleur est communiqué, il convient de s'en réjouir, il convient surtout de continuer à se mobiliser pour en faire une réalité. Il convient de rester extrêmement vigilant, pour répondre aux différents défis qui restent devant nous et aux différentes étapes qu'il convient encore de franchir, que ce soit en termes techniques, technologiques, de recherche, de mise en œuvre du fruit de la recherche et de l'innovation, de permis de construction et de marché.

Les timings à cet égard sont relativement courts, puisque c'est dès l'année prochaine que ces procédures devraient être entamées, avec une mise en œuvre des premières étapes dès l'année 2024.

C'est ce que je peux vous communiquer en toute transparence. Je sais que je ne dois pas vous y inviter, mais n'hésitez pas à me revenir ultérieurement si vous le souhaitez, non seulement pour m'exprimer à nouveau tout votre attachement par rapport à ce type de projet en Région wallonne, par rapport à certaines des entités communales de la Région wallonne, mais aussi pour collectivement soutenir un dossier d'importance.

Il y a des dossiers qui créent des difficultés, nous le savons, mais il y a aussi des dossiers que l'on doit marquer. C'est la première giga-usine de ce type en Benelux. Convenons que ce n'est pas rien comme annonce ni comme projet.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux** (PS). – Ce n'est effectivement pas rien comme annonce : première giga-usine dans le domaine. Les habitants de la région du centre se réjouissent, ils resteront mobilisés et extrêmement attentifs aux différentes étapes, autant habitante et habitant que les politiques et les parlementaires de la Région, ainsi que les mandataires communaux qui forment notamment la Communauté urbaine du Centre.

Je vous remercie pour tout le travail accompli.

**M. le Président**. – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre Borsus, pour vos éléments de réponse.

Ce qui me réjouit, comme élu de la région du Centre, c'est que ce projet d'investissement confirme l'attractivité d'un territoire idéalement situé et doté

d'axes de communication et de terrains industriels disponibles, ce qui est une très bonne chose.

Je me réjouis également que les outils wallons soient mobilisés et que vous-même soyez particulièrement attentif à un projet qui, s'il se concrétise, peut devenir un élément important dans le redéploiement industriel de la Région wallonne et de la région du Centre en particulier.

J'entends toutefois que le chemin reste long à parcourir, malgré des timings annoncés relativement brefs, notamment sur le financement de l'opération. Construire des usines d'un tel montant nécessite un appui et un soutien des pouvoirs publics, mais également la mobilisation de fonds privés. De ce côté, c'est encore une inconnue dans le dossier.

Je ne manquerai pas de revenir très prochainement vous interroger sur ce volet.

**M. le Président**. – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – Je tiens tout d'abord à dire que le bassin liégeois est également très bien situé et très attractif, mais je me réjouis que ce projet s'installe potentiellement en région du Centre. Ce n'est que tous ensemble que nous pourrons redéployer notre Région.

Sur le projet en particulier, le lithium nécessite une attention particulière quant à son extraction et à sa production qui peut, dans certains cas, être très polluante. Ici, on entend que cette dimension est bien prise en compte et qu'il y a un volet important de recyclage des matériaux et ressources qui est déjà intégré au projet. C'est une très bonne nouvelle si cela se confirme.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME LAFFUT À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AVENIR DE LIBERTY STEEL »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Laffut à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de Liberty Steel ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

**Mme Laffut** (MR). – Monsieur le Ministre, ma question concerne les deux usines de Liberty Steel, l'une installée à Tilleur et l'autre à Flémalle, qui occupent aujourd'hui 650 travailleurs.

Je ne vais pas revenir sur ce dossier très complexe, mais après moult rebondissements, l'avenir de ces usines est suspendu à la décision du Tribunal de l'entreprise de Liège qui devrait intervenir le 15 novembre prochain.

Si cette décision, comme l'espèrent l'ensemble des représentants des travailleurs, est de se diriger vers une procédure de réorganisation judiciaire par transfert sous autorité de justice, celle-ci ouvrirait la voie à une vente éventuelle des usines sans devoir attendre le bon vouloir de l'actionnaire.

Vous aviez annoncé être à disposition de l'entreprise le moment venu. Ce moment est-il venu ? Quelles sont les intentions du Gouvernement ? Il faut attendre la décision du tribunal, mais comment venir en aide à ces usines pour le maintien de l'emploi dans cette région ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, il s'agit d'un dossier extrêmement important puisque plus de 600 travailleurs sont concernés par les sites d'activité de Liberty Liège-Dudelange.

La communication du tribunal – celle-ci n'ayant pas encore été officialisée, j'emploie le conditionnel – se traduirait par deux éléments : d'une part, le tribunal aurait décidé de dessaisir les organes d'administration et de gestion de l'entreprise de leurs missions légales, et, d'autre part, sur requête du mandataire de justice, maître Aydogdu, aurait décidé d'engager un processus de PRJ par transfert d'actifs avec une mission à confier à un mandataire de justice.

Nous avons, dans ce dossier, de concert avec ma collègue, la ministre de l'Emploi, Christie Morreale, déployé un grand nombre d'efforts et tenu d'innombrables rencontres. Tout d'abord, avec les responsables et propriétaires de Liberty Steel, Sanjeev Gupta lui-même, ses équipes, à plusieurs reprises. Malheureusement, nous devons constater qu'un certain nombre d'intentions qui ont été, au fil du temps, renouvelées, adaptées, n'ont pas été traduites dans les faits. On est à cet égard au bout du processus.

Nous avons rencontré très souvent également les organisations syndicales, dont je salue également l'investissement et le grand sérieux dans l'investissement visant à préserver leur outil de travail et l'emploi des travailleurs concernés. J'ai également rencontré mon collègue luxembourgeois, puisque Dudelange est concerné, ainsi que Me Aydogdu dans ce

dossier, et je pense qu'il faut – je réponds en cela très directement à votre question – que ce transfert de l'outil puisse avoir lieu. On est dans un contexte qui s'est compliqué ces derniers mois et ces dernières semaines concernant le marché dans lequel Liberty est actif.

Trois, la SOGEPA est prête à jouer un rôle, à la fois pour accompagner, pour apporter son expertise dans le cadre de ce transfert ou bien encore pour construire, avec un partenaire privé. Nous ne sommes pas un gestionnaire industriel d'usine, ni la SOGEPA ni moi-même, mais par contre, nous pouvons jouer un rôle de partenaire crédible. Vous savez le rôle que nous avons joué historiquement avec NLMK dans le cadre du futur de cette entreprise.

Non, nous ne laisserons pas tomber Liberty Steel, nous ne laisserons pas tomber les usines liégeoises. Nous serons prêts à prendre un certain nombre d'initiatives pour aider, dès le moment où un véritable partenaire industriel crédible, avec un projet qui l'est tout autant, est, par hypothèse, retenu par le mandataire de justice dont la tâche et la responsabilité auraient été fixées par le tribunal.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Laffut** (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les compléments d'information. Je vois que vous avez pris le dossier à bras-le-corps avec votre collègue. Je prends bonne note de ce que la SOGEPA pourra jouer comme rôle important en termes d'accompagnement.

J'espère que ces usines pourront perdurer et que ce dossier verra un aboutissement favorable. C'est un enjeu tant économique que social pour la Région.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. LIRADELFO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA GRÈVE CHEZ SAFRAN AERO BOOSTERS »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la grève chez Safran Aero Boosters ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

**M. Liradelfo** (PTB). – Monsieur le Ministre, lundi, l'ensemble des travailleurs, les ouvriers, les employés et les cadres de Safran Aero Boosters se sont mis en grève, et ils seront en grève jusque jeudi. Les raisons de cette grève, c'est la volonté de la direction de sous-traiter l'emploi vers la Pologne, par exemple, ou vers d'autres sources. C'est une décision inacceptable, d'autant plus quand on sait que Safran Aero Boosters est détenu à 31 % par la Région wallonne. C'est d'autant plus inacceptable quand on sait que Safran Aero Boosters a reçu des millions d'euros d'argent public. Aujourd'hui, à la reprise, elle prend des décisions de vouloir sous-traiter vers des pays comme la Pologne.

Les travailleurs de Safran ne se sont pas laissé faire, et ils ont eu raison. Les travailleurs de Safran possèdent, je le rappelle, des compétences que nous devons développer, mais surtout protéger. Ma question est simple : allez-vous cautionner ce genre de décision ? Comment pouvez-vous accepter qu'une entreprise détenue par la Région wallonne à 31 %, dans laquelle on a mis autant d'argent public, prenne ce type de décision ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je voudrais tout d'abord resituer le cadre du travail mené par Safran et de son déploiement en Région wallonne. On le sait, nous sommes dans un contexte de crise liée au covid, où l'ensemble des entreprises qui dépendent directement ou indirectement de l'aéronautique ont du prendre un certain nombre de dispositions pour préserver leur activité et préserver durablement dans le temps, l'emploi concerné. Je constate que Safran a fait beaucoup d'efforts en la matière, pendant toute cette période, pour préserver l'activité chez nous. Nous avons d'ailleurs été en lien, en dialogue, très souvent sur le dossier. La Région a elle-même pris ses responsabilités à cet égard.

Deuxièmement, on m'indique – c'est à vérifier bien évidemment – que, dans la période post-covid, l'on a constaté un absentéisme anormalement important. Je n'en connais pas les causes, mais il est question d'un absentéisme allant, dans certains cas, au-delà de 20 % dans l'entreprise.

Troisièmement, j'ai découvert, il y a quelques heures, le conflit social concerné. Compte tenu à la fois de notre participation à l'actionnariat, mais aussi des relations importantes que nous nourrissons et du rôle important que Safran joue en Wallonie – je rappelle que Safran a très récemment investi à Milmort, notamment dans des équipements, et a encore un certain nombre de projets –, j'ai l'intention, à très court terme, de m'entretenir avec François Lepot, que je connais bien, avec les organisations syndicales, si elles le souhaitent. J'espère que l'on va pouvoir rapidement non seulement

renouer le dialogue, mais également trouver les voies pour sortir de ce conflit.

Je crois que chacun y a intérêt. Safran est extrêmement structurant en Wallonie. Sa présence est vraiment essentielle au secteur. Il faut pouvoir à la fois tenir compte probablement d'un certain nombre d'éléments exprimés par les délégations syndicales, de tenir compte d'un certain nombre de constats qui semblent être faits par la direction, et puis continuer, avec les travailleurs avec les ingénieurs, avec les ouvriers, avec toutes les équipes, avec la direction, à écrire quelques belles pages de la présence de Safran sur notre territoire. J'ai aussi des contacts programmés avec la direction internationale de Safran, avec laquelle, d'ailleurs, j'ai un rendez-vous annuel, si je puis dire, pour faire le point. On va par ailleurs se voir très prochainement.

Voilà ce que je m'engage à faire devant vous et j'espère, modestement, pouvoir être à l'écoute, de façon active et constructive, des uns comme des autres.

**M. le Président**. – La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo** (PTB). – Monsieur le Ministre, vous avez parlé de sacrifices pendant la période covid. En effet, les travailleurs ont fait d'énormes sacrifices. Je vais quand même rappeler – et je vous avais déjà interpellé sur le sujet – que les travailleurs, les ouvriers ont perdu des emplois, notamment des contrats CDD qui n'ont pas été renouvelés.

Ils ont fait des sacrifices, mais quand on voit finalement que l'on a injecté des millions d'euros d'argent public et que l'on passe de 587 ouvriers à 393 sur trois ans, on voit très bien qui a fait le sacrifice : ce sont aujourd'hui les travailleurs, les ouvriers. Ils ont donc raison de se mettre en grève et de ne pas accepter cette sous-traitance parce que l'on doit garder ces compétences, ce savoir-faire, et on doit le développer surtout. On ne peut toutefois pas accepter qu'une entreprise, qui est détenue à 30 % par les pouvoirs publics, valide de telles décisions.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DE LAMOTTE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LA REPRISE DES VOLS SAUTS DE PUCE ENTRE MAASTRICHT ET LIÈGE MALGRÉ L'URGENCE CLIMATIQUE »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. de Lamotte à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « la reprise des vols sauts de puce entre Maastricht et Liège malgré l'urgence climatique ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

**M. de Lamotte** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, alors que la COP27 bat son plein depuis le début de la semaine et que tous nos concitoyens essaient de réduire leur consommation d'énergie pour répondre à un certain nombre d'objectifs climatiques, on apprend qu'une compagnie aérienne, Astral Aviation pour ne pas la citer, a repris des vols que l'on appelle vols « sauts de puce » entre l'aéroport de Maastricht et Liege Airport. Plus exactement, puisqu'il s'agit de vols transnationaux, il est question de vols de repositionnement.

Ce n'est pas la première fois que l'on parle de cette situation. Notre collègue, André Antoine, alors ministre, avait mis fin aux « sauts de puce » entre aéroports wallons. Plus récemment, notre collègue, Jean-Luc Crucke, à qui je souhaite bon courage et un prompt rétablissement, a aussi qualifié ces « sauts de puce » de ridicules. Comme il s'agissait de vols transnationaux, il a écrit à son collègue, ministre fédéral de la Mobilité, pour qu'il mette fin à ces « sauts de puce ».

Monsieur le Ministre, ce courrier date d'il y a deux ans et un jour. Il est resté sans réponse. En tant que ministre du Climat, maintenant, quels sont vos leviers d'action pour mettre fin à cette problématique ? Quelles initiatives allez-vous reprendre ?

Deuxième élément, avec votre collègue en charge des Aéroports, allez-vous prendre une initiative et, au nom du Gouvernement, demander l'inscription de ce point au Comité de concertation entre le Fédéral et les Régions afin de mettre fin à cette situation ridicule ?

Troisième élément, en tant que ministre du Gouvernement wallon, allez-vous demander aux autorités et organes de gestion de Liege Airport de mettre fin à ces sauts de puce qui sont contraires à tous les efforts climatiques réalisés et demandés à nos concitoyens ?

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry**, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Monsieur le Député de Lamotte, je vous salue et vous souhaite un bon retour dans cette assemblée que vous connaissez bien.

Vous soulevez une question importante, et je regrette profondément, comme vous, une telle décision. C'est tout à fait anachronique et c'est un très mauvais signal de la part du secteur de l'aviation. Ce n'est certainement pas de cette façon qu'il est possible de convaincre que le secteur comprend le niveau des enjeux et la manière dont il va pouvoir se redéployer différemment dans un contexte qui évolue, au niveau international, sur le plan climatique.

Il ne s'agit pas d'une décision du Gouvernement wallon. Une interpellation est possible au Fédéral, et je la relayerai. Je relayerai également cette préoccupation auprès de mon collègue, le ministre wallon des Aéroports, qui lui-même est en congé de paternité. Ce sera l'un des dossiers qu'il pourra retrouver à son retour. Quoi qu'il en soit, nous sommes dans un système qui ne dépend pas directement des décisions wallonnes et certainement pas du ministre du Climat.

Ma seule responsabilité en la matière, c'est la comptabilisation des émissions pour les compagnies dont le siège social est en Wallonie. Pour le reste, il s'agit d'un système totalement européen, à savoir système ETS. C'est l'un des sujets qui poursuit sa discussion et qui fera partie également des discussions au niveau de la COP en cours.

Nous devons faire en sorte que ces décisions ne se produisent plus et nous devons parvenir à montrer qu'il y a une vraie prise en compte de la situation et que des alternatives tout à fait évidentes existent, notamment entre Liège et Maastricht, où il existe le train et d'autres moyens de transport possibles.

Nous pouvons sans aucun doute relayer ces éléments, et je ne manquerai de les relayer étant donné que vous m'interpellez, même si je n'en ai pas la responsabilité directe.

**M. le Président**. – La parole est à M. de Lamotte.

**M. de Lamotte** (Les Engagés). – On demande des efforts importants aux citoyens et l'on doit, en Région wallonne, montrer l'exemple.

Je trouve que votre réponse est un peu faible. Quelles sont les initiatives réelles sur le terrain que vous allez prendre pour arriver à cet objectif indispensable ?

À la veille de la COP, avec le discours un peu faible de la part du Premier ministre, je vous trouve fragilisé par cette démarche. Il faut que le ministre de la Mobilité se bouge. Prenez votre téléphone et appelez ministre fédéral de la Mobilité, car il faut qu'Ecolo parle à Ecolo.

Si je me souviens bien, lors d'une question orale posée en 2021, M. Bierin avait répliqué : « Je vais téléphoner au ministre Gilkinet pour qu'il prenne des décisions ». J'attends toujours que quelque chose bouge et que la réponse au courrier vienne avec une vraie initiative.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Si nécessaire, Monsieur le Ministre, allez-vous saisir le Comité de concertation ?

Nos concitoyens ont droit à un message fort, ce que vous n'avez pas donné aujourd'hui.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MAUEL À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR « LE SENTIMENT DE MENACE DES PETITS FOURNISSEURS WALLONS D'ÉNERGIE »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Mauel à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur « le sentiment de menace des petits fournisseurs wallons d'énergie ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

**Mme Mauel** (MR). – Monsieur le Ministre, en janvier 2023, un décret rendant l'intervention du juge de paix obligatoire comme ultime étape avant la coupure d'électricité définitive entrera en vigueur en Wallonie. Ce décret sera adopté par notre assemblée en février et aura pour objectif très louable face à la crise énergétique de permettre à tout client résidentiel de bénéficier du droit à un débat contradictoire et à une décision prise par une autorité impartiale et indépendante lorsque l'accès à l'énergie est menacé.

Néanmoins, même s'il salue l'initiative et l'idéologie derrière la mesure, le petit fournisseur wallon d'énergie déjà acculé, car il ne dispose souvent pas de trésorerie fournie, voit ce changement comme une menace supplémentaire puisqu'il y a seulement un risque et c'est sur ce risque que j'aimerais vous questionner.

Le risque qu'en raison d'un cadre réglementaire jugé défavorable, notamment à cause de recours systématiques au juge de paix, de quitter le navire. Je ne sais pas si le risque est vraiment réel, mais de laisser le marché aux seules mains des gros acteurs.

La question est la suivante, Monsieur le Ministre : quelle est la réponse que vous donnerez à ces petits fournisseurs wallons d'énergie et avez-vous une crainte qu'ils disparaissent réellement du marché ?

Je vous remercie.

**M. le Président**. – La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry**, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures. – Madame la Députée, c'est effectivement un problème qui n'est pas du tout anodin dans les temps de crise énergétique que nous connaissons, qui doit être examiné de près. C'est clair que les causes sont connues, c'est à la fois le prix du *sourcing* de l'alimentation en énergie, c'est aussi la difficulté de paiement d'un certain nombre de clients vu la situation et vu la hauteur des prix et donc une augmentation du nombre d'impayés. Il y a aussi, et vous l'évoquez, le décret Juges de paix. Vous savez que c'est ce Parlement qui a adopté cette législation après l'avoir

analysé et pour des raisons sociales tout à fait évidentes. Il est clair aussi que sa mise en œuvre n'est pas encore totalement connue dans ses effets précis puisque l'on va seulement arriver à la mise en œuvre de cette législation. Donc il faudra poursuivre ce travail.

Ceci dit, des initiatives sont prises, d'une part le Fédéral a pris une initiative de fonds de solidarité qui est un élément déjà intervenu au niveau fédéral.

D'autre part, en ce qui me concerne, j'ai l'intention de voir de quelle façon nous pouvons répartir le risque d'impayés sur les différents acteurs du marché régulé, de faire en sorte que les fournisseurs puissent être remboursés de ce que l'on appelle les irrécouvrables pour la partie qui ne les concerne pas, c'est-à-dire pour ce qui n'est pas l'énergie en tant que telle, la commodité, en le répartissant sur les autres acteurs. J'ai donc demandé à l'administration de voir de quelle façon il était possible de traduire cela et de faire évoluer le cadre légal à ce sujet.

J'ai donc bon espoir que nous puissions concrétiser cela dans les prochains mois, ce qui serait alors un élément important, évidemment, pour les fournisseurs.

Pour conclure, je dirais qu'il est très important que la concurrence reste efficace, fonctionne entre les différents intervenants et que de cette façon les clients soient protégés et aient une possibilité de choix objectif entre les différents fournisseurs. De ce point de vue, il est évidemment très important qu'il n'y ait pas un grand nombre de fournisseurs qui soient en grandes difficultés, d'où ces différentes initiatives.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – La parole est à Mme Mauel.

**Mme Mauel** (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, comme je viens de le dire, je pense aussi que l'intention du décret est très louable, mais la concurrence, comme vous le dites, doit rester efficace et importante et les fournisseurs ne peuvent pas disparaître du marché.

Il faudra donc rester attentifs aux suites attendues par ce décret, et éventuellement même peut-être le revoir une fois que la crise énergétique sera derrière nous.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GALANT À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA NOUVELLE CAMPAGNE DE L'AGENCE WALLONNE POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (AWSR) POUR LUTTER CONTRE L'ALCOOL AU VOLANT »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Galant à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la nouvelle campagne de l'Agence wallonne pour la sécurité routière (AWSR) pour lutter contre l'alcool au volant ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant** (MR). – Madame la Ministre, lors des moments de fête ou en soirée, le message est de ne pas laisser ses amis reprendre le volant s'ils ont bu. C'est en tout cas la campagne qui vient d'être lancée par l'Agence wallonne de la sécurité routière à l'approche des fêtes de fin d'année et du mondial de football.

C'est vrai qu'ici en Belgique, on associe souvent la fête à l'alcool, on a cela dans nos mentalités. Pourtant, ce sont des vies qui sont en jeu sur nos routes. Nous avons encore eu, ce lundi, dans votre commission, un témoignage poignant.

Mes questions, Madame la Ministre, quel est l'objectif de cette nouvelle campagne qui est menée par l'Agence wallonne de la sécurité routière ?

Allez-vous favoriser l'utilisation des éthylotests qui sont vendus en pharmacies ou en grandes surfaces pour essayer de sensibiliser encore plus ? Enfin, comment poursuivre les efforts pour continuer à sensibiliser et à essayer de changer les mentalités ?

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Madame la Députée, cette enquête et campagne de l'AWSR s'inscrit dans le cadre d'une des mesures prioritaires que j'ai préconisées suite aux États généraux il y a deux ans, à savoir la lutte contre l'alcool au volant.

L'objectif de cette mesure, c'est le zéro préventif. Si l'on boit, on ne conduit pas. Si l'on conduit, on ne boit pas. Il y a un ensemble d'actions qui ont été précisées pour atteindre cet objectif, par exemple, la promotion des mocktails – des boissons sans alcool – par l'AWSR. C'est aussi dans ce cadre qu'est organisé l'expérience pilote des bornes éthylotests interactives qui est en cours. L'enquête et la campagne de l'AWSR s'inscrivent dans ce cadre-là.

Cette enquête a été menée parce que, comme vous l'avez indiqué, il y a un certain nombre de fêtes qui vont s'organiser entre amis dans le cadre de la coupe du monde de football. Cette enquête révèle que les hôtes n'ont pas suffisamment conscience des conséquences de la consommation d'alcool sur leurs invités qui reprennent parfois le volant. Ils ne proposent pas assez de boissons sans alcool. Ils ne proposent pas de rester dormir sur place ou pas suffisamment d'alternatives de déplacement comme le recours aux taxis.

La campagne se décline sous différentes formes. Elle vise notamment à faire prendre conscience aux hôtes d'être aussi responsables par rapport à la consommation d'alcool avec leurs invités. Il y a des affiches qui sont prévues le long des routes. Il y a des messages qui sont diffusés sur les réseaux sociaux. Il y a aussi une présence prévue dans différents hypermarchés à l'approche des différents matchs des diables rouges pour diffuser des messages et notamment distribuer des éthylotests. La volonté est de poursuivre dans cette voie-là parce que, comme vous l'avez indiqué, et comme nous en avons encore discuté en commission, la tolérance sociale, par rapport à la consommation d'alcool et les dégâts qu'elle peut faire les routes, est encore trop importante. Nous devons continuer le combat dans ce sens-là. Merci pour votre question.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant** (MR). – Madame la Ministre, merci pour tous ces éléments de réponse. Je sais que vous êtes fort sensible à cette cause. Je voudrais saluer les efforts. Comme vous l'avez rappelé, c'est l'une des priorités des États généraux. Il faut donc poursuivre dans cette voie.

Je pense qu'il faut vraiment continuer la sensibilisation sur les lieux festifs et également l'élargir aux marchés de Noël qui vont arriver en fin d'année. En tout cas, je pense qu'il faut aussi aller vers une démocratisation des éthylotests parce que cela peut aussi aider à faire prendre conscience du taux d'alcoolémie des personnes qui ne se rendent pas toujours compte. On a consommé et l'on croit que l'on est encore apte à reprendre le volant.

Je voudrais vraiment saluer tous les efforts que vous faites dans ce domaine.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. AGACHE À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'IMPACT POSITIF DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES SUR LE TOURISME EN WALLONIE »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Agache à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'impact positif de la réforme des rythmes scolaires sur le tourisme en Wallonie ».

La parole est à M. Agache pour poser sa question.

**M. Agache** (Ecolo). – Madame la Ministre, nous venons de vivre la première mise en application du nouveau calendrier des vacances scolaires. Il semblerait que ce fut positif pour le tourisme wallon. Ainsi, des attractions majeures comme Walibi ou les grottes de Han ont connu une augmentation de fréquentation de 30 % par rapport à la même période de l'année dernière. D'autre part, le site Visitwallonia.be a connu une augmentation de 40 % des réservations en ligne pour diverses attractions touristiques.

Par contre, on constate une augmentation nettement moindre pour les hébergements touristiques. Peut-être est-ce là un signe du tourisme principalement d'un jour en Wallonie, en tout cas pour le tourisme interne de notre Région.

Madame la Ministre, quel bilan tirez-vous de l'application de ce nouveau calendrier ? On a pu constater que c'étaient beaucoup d'attractions majeures qui avaient profité de cette nouvelle application, mais qu'en est-il du tourisme vert et rural ? Enfin, quelle stratégie mettez-vous en œuvre pour poursuivre cette dynamique prometteuse et adapter en conséquence l'offre et la promotion touristique pour les prochaines nouvelles vacances de ce calendrier, c'est-à-dire les vacances de carnaval et de printemps.

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Monsieur le Député, la réforme des rythmes scolaires qui a été votée a été conçue dans l'intérêt du développement de l'enfant. J'ai toujours considéré que cette réforme aurait un impact positif et constituait une opportunité pour le tourisme wallon.

En effet, c'était une première à l'occasion des vacances de Toussaint : deux semaines de congé étaient consécutives. L'Observatoire wallon du tourisme a organisé une première enquête pour évaluer l'impact. Comme vous l'avez indiqué, 81 % des opérateurs touristiques se considèrent satisfaits, voire très satisfaits. Dans les hébergements, on assiste à un taux de fréquentation de 68 % et bon nombre d'attractions touristiques ont vu leur fréquentation augmenter.

J'ai eu l'occasion de participer hier aux Assises du terroir à la Fédération des gîtes et chambres d'hôtes de Wallonie, qui, eux, mettaient aussi en avant les réservations tardives, qui ont eu un impact positif.

Maintenant, il faut évaluer ces résultats de l'enquête au regard d'autres éléments, comme la météo clémente que nous avons connue, l'impact de la crise énergétique et économique, qui incite peut-être les visiteurs à rester dans un périmètre plus proche. Ne négligeons pas non plus les quelques jours de grève à l'aéroport de Charleroi, qui ont aussi peut-être eu comme effet d'inciter les visiteurs à rester dans un rayon plus proche.

Vous m'interrogez au sujet de la promotion. Avec VisitWallonia, on a anticipé ces nouveaux rythmes scolaires, en matière de communication et d'offre, en ciblant nos marchés, compte tenu des calendriers respectifs des vacances scolaires afin de maximiser les retombées et d'augmenter le rayonnement pour la Wallonie. On va travailler davantage à l'avenir, en plus des campagnes de notoriété qui ont été organisées ici et qui seront organisées à l'occasion des vacances de carnaval et de printemps, aussi sur des campagnes d'activation, permettant d'anticiper beaucoup plus les décisions des touristes et de nos visiteurs pour mettre en valeur notre Wallonie.

**M. le Président**. – La parole est à M. Agache.

**M. Agache** (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour ses réponses. On verra aux prochaines vacances si ces tendances se confirment. Il y a quand même un chiffre intéressant et encourageant : les 40 % d'augmentation sur le site visitwallonia.be. Cela montre aussi le dynamisme de cette marque, qui est en train de s'installer. Je trouve cela très positif, il faut le souligner et l'encourager.

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HARDY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES CONSÉQUENCES DE L'INCENDIE SUR LE SITE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS À CHÂTELET »

**M. le Président**. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Hardy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les conséquences de l'incendie sur le site de traitement des déchets à Châtelet ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

**M. Hardy** (PS). – Madame la Ministre, la semaine dernière, un incendie a eu lieu sur le site de Cometsambre à Châtelet. Ce site est important pour notre Région, puisqu'il est en charge du recyclage de matériaux sensibles, notamment tous les matériaux qui composent les batteries. Il s'agit de l'un des leaders mondiaux dans cette matière.

Malheureusement, plusieurs incendies ont eu lieu ces derniers temps sur le site et cela a eu comme conséquences l'émanation importante de fumées.

Les riverains qui habitent aux abords de ce site important pour notre économie et pour l'économie durable wallonne sont inquiets par rapport au fait qu'il y ait eu plusieurs incendies et qu'ils aient dû se calfeutrer chez eux pour se protéger des fumées. Avez-vous un rapport sur le type de fumées qui avait pu s'échapper du site ?

Je sais que les services de secours et les services propres à l'entreprise ont fait le maximum pour prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'impact sur la santé et sur l'environnement soit limité. D'ailleurs, l'incendie s'est éteint après quatre heures. C'est donc très bien par rapport au type d'incendie et à la caractéristique chimique de celui-ci.

Madame la Ministre, quelles sont les mesures prises par la Région pour anticiper et faire en sorte que ce phénomène ne se produise plus ? En sachant que, d'une part, la complexité des matériaux qui doivent être recyclés fait en sorte que le risque soit de plus en plus important, en sachant qu'on doit aller vers une économie la plus durable possible.

**M. le Président**. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, un incendie s'est en effet déclaré, vraisemblablement causé par la combustion d'une pile ou d'une batterie au lithium. Ces dernières

sont généralement triées dans le tas de déchets qui est encore un type de déchets traités par Cometsambre.

Des mesures préventives sont généralement prises pour enlever ce type de matériaux de ce qui est broyé au final, par des mesures de caméra technique ou de vérification visuelle. Le risque zéro n'existe cependant pas, comme l'incendie a pu le démontrer.

Vous l'avez dit, d'importantes fumées assez impressionnantes ont eu lieu à la suite cet incendie, générées par la combustion de matières plastiques. Par mesure de précaution, il a été conseillé à la population de se confiner le temps que l'origine de l'incendie soit déterminée précisément.

Suite à cela, les pompiers ont pu confirmer que les fumées n'étaient pas dangereuses pour la santé, notamment parce que la hauteur des fumées et le sens du vent provoquaient une dispersion suffisante. Le confinement des populations a pu être levé.

Sur le plan environnemental, les eaux d'extinction ont été orientées vers la station d'épuration de l'entreprise elle-même, et ont pu être traitées en tant que telles.

Une enquête a été ouverte par le département de la Police et des Contrôles de Charleroi. Des prélèvements sont encore en cours, et une nouvelle visite du site est d'ores et déjà programmée par le DPC.

**M. le Président**. – La parole est à M. Hardy.

**M. Hardy** (PS). – Ces éléments de réponse sont rassurants par rapport à ce fait précis. Je vous sais, ainsi que le Gouvernement, attentif à la qualité de vie et à l'impact de l'activité économique sur la santé des citoyens. J'espère que nous continuerons sur cette voie.

## ÉLOGE FUNÈBRE DE M. FERNAND ANTOINE

**M. le Président**. – Chers collègues, c'est au cœur de l'été – le 4 août, précisément – que nous avons appris le décès de Fernand Antoine, qui fut membre de notre Parlement, alors encore appelé Conseil régional wallon, six années durant, de 1985 à 1991, via son mandat de sénateur élu direct ; double et même triple casquette d'usage à l'époque.

Cependant, résumer le parcours et la vie de Fernand Antoine à ces six années parlementaires qui le virent principalement s'atteler aux questions liées à l'aménagement du territoire, aux travaux subsidiés et, plus largement, à tout ce qui avait trait aux pouvoirs locaux serait une erreur.

La grande histoire politique de Fernand Antoine, c'est d'abord et avant tout à Gerpinnes, où il est décédé, qu'il l'a écrite. Né à Virton, où son père était contrôleur des contributions et dont il hérita un certain goût pour les chiffres, il arrive, avec sa famille, dans la région de Charleroi à 17 ans. Il s'installe à Gerpinnes et entre, quelques années plus tard, chez le sidérurgiste Hainaut-Sambre comme employé.

Le virus politique ne l'a pas encore atteint quand commence pour lui une nouvelle carrière au cours de laquelle il donnera à la gayette un autre sens que celui que toute terre charbonnière connaît alors. À la tête de plusieurs commerces à l'enseigne du Coq d'or, il est en effet devenu confiseur et donne à l'une de ses friandises chocolatées le nom de « gayette », en référence à un éclat de charbon.

Aux élections communales de 1970, il est élu sur la liste du bourgmestre. En 1986, ayant affiché son désaccord avec la politique suivie par la majorité, il répond aux sirènes du PSC pour les premières élections post-fusion des communes. Il devient tout de go échevin – du folklore, notamment –, lui que l'on retrouve dans moult sociétés locales. Il termine la législature dans le fauteuil maïoral, le bourgmestre en titre étant souffrant.

Il reste bourgmestre aux termes des élections de 1982 pour une législature au cours de laquelle il interdira notamment qu'une manifestation pacifique contre l'installation de missiles de l'OTAN à Florennes traverse sa commune. En 1987, il se démènera pour que la population gerpinnoise, durement touchée par des inondations dramatiques, obtienne de justes indemnisations.

En octobre 1985, il devient sénateur de l'arrondissement de Charleroi-Thuin. C'est à ce titre qu'il devient membre du Conseil régional wallon. C'est l'époque d'une transformation majeure du paysage politique belge, et Fernand Antoine vote les différentes phases qui y mènent. En octobre 1988, malgré un score personnel important, il perd le maïorat, son parti ayant été miné par divers incidents mettant en cause des échevins.

Aux élections législatives de novembre 1991, il est troisième sur la liste de la Chambre et n'est pas élu. Il devient alors chef de cabinet adjoint du ministre des Finances de l'époque, Philippe Maystadt, qui lui a succédé au Sénat. Il accède par ailleurs à la présidence de la SWDE, chargée depuis la réforme portée par André Cools de coordonner les multiples réseaux de distribution d'eau.

En 1995, il redevient bourgmestre pour une demi-législature au cours de laquelle son opiniâtreté légendaire lui vaut de s'opposer tant à son collègue de parti Guy Lutgen sur le projet de dédoublement de la nationale 5 qu'à Jean-Claude Van Cauwenberghe au sujet de la grande communauté urbaine de Charleroi. Il restera conseiller communal jusqu'en 2006, au terme d'une présence ininterrompue au conseil communal de 35 années.

Fernand Antoine allait avoir 90 ans quelques jours avant sa disparition.

La parole est à M. Matagne, au nom du groupe Les Engagés.

**M. Matagne** (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cet éloge très complet.

Si vous le permettez, je me ferai le porte-parole des humanistes gerpinnois en reprenant le texte qui a été lu à l'occasion d'un des derniers conseils communaux.

Fernand Antoine, né à Virton le 31 août 1932, s'installe à Gerpinnes en 1964. C'était un homme de terrain, dynamique, jovial et proche des gens. Très impliqué dans les milieux associatifs, il est à l'origine de plusieurs associations, clubs sportifs et autres groupes folkloriques.

Élu conseiller communal en 1970, il s'est impliqué dans la vie politique gerpinnoise durant 36 années. Il devient le quatrième bourgmestre après la fusion des communes en 1981 jusqu'en 1988 puis de 1995 à 1997, soit 11 ans de maïorat.

Sénateur PSC et député wallon de 1985 à 1992, il a ensuite accompagné le ministre Philippe Maystadt de 1992 à 1997 en tant que chef de cabinet adjoint. Il a également assuré la présidence de la SWDE pendant huit ans.

Fernand Antoine avait ses opinions et ne manquait pas de les défendre, mais il restait à l'écoute et ouvert à la discussion. Il était surtout réputé pour sa rigueur et son intransigeance dans l'organisation de son travail. Ce sont de nobles qualités qui l'aideront dans sa gestion de crise, en 1987, où Gerpinnes connaît de terribles inondations. Son opiniâtreté dans les démarches pour obtenir des dédommagements sera saluée par les sinistrés.

Fernand Antoine était aussi un entrepreneur et un commerçant redoutable, au caractère bien trempé, en Gaume, tel un coq d'or – le nom de l'enseigne qu'il avait créée avec son épouse –, où il commercialisait notamment les gayettes du Pays noir, spécialité carolo chocolatée en forme de morceau de charbon.

Ses compagnons de route politiques et des milieux associatifs le remercient pour tout ce qu'il a accompli à Gerpinnes, mais aussi pour les moments intenses et parfois épiques partagés pendant quatre décennies d'engagement.

Je remercie notre Parlement pour l'hommage qui lui est aujourd'hui rendu.

**M. le Président**. – Je vous propose d'observer quelques instants de silence.

*(L'assemblée observe un moment de silence)*

Je vous remercie.

## DEMANDE D'URGENCE

**M. le Président**. – J'ai été saisi par MM. Dupont, Mugemangango, Mme Bernard, M. Liradelfo, Mmes Vandevoorde, Pavet, Lekane, MM. Beugnies et Hermant d'une demande d'urgence relative à l'examen et au vote en séance plénière de ce jour de la proposition de modification du règlement du Parlement de Wallonie visant à instaurer un contrôle des comptes et budgets du Parlement de Wallonie par la Cour des comptes, déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Dupont (Doc. 1094 (2022-2023) N° 1).

Conformément à l'article 89.2 du règlement, je vais vérifier si cette demande est appuyée par 10 députés au moins.

Que celles et ceux qui appuient cette demande se lèvent.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Monsieur le Président, il me semblait qu'il y avait une initiative de la majorité, à laquelle on aurait pu tous se rallier, majorité et opposition.

**M. le Président**. – La parole est à M. Frédéric.

**M. Frédéric** (PS). – Merci, Monsieur Desquesnes, de votre soutien. Ma discrétion habituelle faisait que le président ne me voyait pas.

Monsieur le Président, sans entamer un débat de fond, ce n'est pas à l'ordre du jour, on a pris connaissance d'un certain nombre d'initiatives prises par les partis de l'opposition il y a quelques jours déjà. La majorité a déposé hier un texte relatif à la mise en œuvre d'un certain nombre d'outils – je ne vais pas revenir sur le détail, tout cela a été mis sur la plateforme – qui permettent de parfaire encore le système de contrôle des dépenses publiques de notre assemblée.

Dès lors, il faut que l'on puisse se donner pour objectif – peut-être pourra-t-on rallier là-dessus l'unanimité de ce Parlement – de pouvoir mettre en place concrètement ces outils le plus rapidement possible. Dans notre tête, ce serait de pouvoir imaginer voter cette modification du règlement lors de notre prochaine séance plénière, c'est-à-dire le 23 novembre prochain, ce qui impliquerait que l'on puisse, si le Bureau marque son accord, envisager de travailler sur les trois textes durant la semaine prochaine, je pense à jeudi prochain dès l'aube, à 9 heures, serait une formule qui nous permettrait d'envisager de pouvoir mettre en place cette commission de la comptabilité, avec tout ce que cela implique, et son règlement d'ordre intérieur, et les outils dont elle doit se doter pour pouvoir gérer et

discuter du projet de budget 2023. Cela ne sert à rien de décider de quelque chose qui ne pourrait pas déjà se mettre au travail.

C'est la proposition qui est faite, en précisant que dans le texte de la majorité, on fait jouer un rôle à la Cour des comptes en termes de contrôle de ces comptes, mais que cela nécessitera rapidement le dépôt, en tout cas la discussion d'une proposition de décret sur laquelle nous sommes en train de travailler, ce qui n'entrave pas du tout la modification du règlement qui peut se faire. La première date d'intervention de la Cour des comptes sera bien ultérieure. Notre volonté est de passer concrètement à l'action et de pouvoir tenir cet agenda pour voter sur les textes qui nous sont soumis.

**M. le Président**. – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – Merci à M. André, pardon, M. Frédéric, je vous prie de m'excuser. Nous pouvons appuyer cette logique qui est de travailler rapidement sur les trois textes qui ont été déposés, les deux de l'opposition et celui de la majorité, dès la semaine prochaine pour un vote la semaine suivante.

Nous avons déposé, complémentairement, une proposition de décret parce que nous pensons qu'il faut passer par le législateur décrétal. J'entends que la majorité se rallie à cette logique.

J'ai entendu également en début de séance que M. le Président avait annoncé qu'il sollicitait dans un délai de 30 jours un avis sur notre texte. Je propose donc de travailler dans ce rythme-là : le règlement d'ordre intérieur la semaine prochaine, puis dans les quelques jours qui suivront l'avis que l'on ait la même célérité pour examiner la proposition de décret suite à l'avis qui a été sollicité dans un délai de 30 jours.

**M. le Président**. – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – Nous avions aussi fait la demande d'une modification du règlement par rapport à deux éléments très concrets. Premièrement, c'était le fait que tous les débats concernant le budget et les dépenses du Parlement soient publics, puisqu'apparemment pour le moment c'est tout à fait à huis clos. Deuxièmement, c'était l'intervention de la Cour des comptes pour deux choses.

Premièrement, pour le contrôle de ces dépenses. Deuxièmement, pour la remise en question de certaines décisions qui sont prises. Quand on voit par exemple que l'on a pris la décision en son temps de construire ce fameux tunnel entre le parking et le Parlement, tunnel qui nous coûtera 3 millions d'euros, pour des motifs de confort ou de sécurité, ce qui paraît encore plus fou. Cela veut dire en fait que l'on a un Parlement qui s'organise pour ne pas avoir à croiser les éventuels manifestants qui seraient devant le Parlement, que ce soient les agriculteurs, que ce soient les boulangers ou autres. En termes de déconnexion physique, cela nous paraît tout à fait fou.

Cette question doit donc aussi pouvoir être posée à travers les choix qui sont fait, la remise en question, on doit être conscient de cela, d'une culture de…

**M. Wahl** (MR). – Monsieur le Président, on n'est pas sur le fond du dossier. Je me permets d'intervenir…

**M. Mugemangango** (PTB). – Je me permets simplement de terminer ce que j'ai à dire.

Un autre élément qui est important est que je suis content de constater que la pression paie, notamment la pression du PTB, mais aussi d'autres qui ont demandé à ce que l'on organise différemment les débats concernant les comptes du Parlement. Après 30 ans d'existence, le Parlement va décider l'analyse de ses dépenses via la Cour des comptes. Il a fallu attendre pour cela, alors que d'autres dossiers étaient intervenus les années précédentes. Nous sommes contents que cet élément de pression ait pu avoir des résultats.

Ceci étant dit, je me rallie à la proposition qui a été faite par M. Frédéric, par la majorité, je pense important que ce texte ait été produit et que l'on puisse avancer rapidement pour avoir ces deux modifications le plus vite possible.

**M. le Président**. – Je comprends que vous renoncez à votre demande d'urgence.

**M. Mugemangango** (PTB). – Du coup, de ce fait-là, mon groupe renonce à sa demande d'urgence.

**M. le Président**. – La parole est à M. Frédéric.

**M. Frédéric** (PS). – Je ne souhaite ni m'emporter ni polémiquer, parce que je souhaite que l'on soit serein dans un débat comme celui-là, mais je suis un peu fatigué de vous entendre, Monsieur le Chef de groupe du PTB, expliquer chaque fois que, grâce à votre travail exceptionnel, les autres ont enfin plié sous la pression terrible et impressionnante. Pas du tout. On a simplement essayé d'améliorer un peu.

Si l'on se limitait au texte que vous avez déposé la semaine dernière, sans jamais avoir posé la moindre question… Je vous rappelle que vous êtes vérificateur aux comptes depuis 2019. J'ai vérifié, à aucun moment, à ce titre ou à quelque autre titre que ce soit, les parlementaires de la majorité et les parlementaires de l'opposition, vous y compris, n'ont posé la moindre question sur les deux dossiers en question qui font l'actualité d'aujourd'hui. À aucun moment.

Je peux aussi vous inviter à relire, c'est pleinement instructif, le débat budgétaire 2022, pendant lequel on aborde les dépenses du Parlement, à huis clos. J'ai regardé qui était intervenu et qui a posé quelle question. Savez-vous combien votre groupe en a posé sur le

sujet ? C'est facile. La seule petite nuance que vous avez exprimée au moment du vote, ce n'est même pas de voter contre, alors que des chiffres apparaissaient dans les comptes. J'ai vérifié dans le budget. Les chiffres qui indiquaient qu'il y avait des augmentations de dépenses. Zéro intervention et une abstention. On a l'habitude. Quel que soit le sujet, international ou pas, vous vous abstenez, comme cela on ne prend pas trop position.

À un moment donné, je trouve que – quand on veut vraiment être constructifs et que l'on n'a pas pour objectif, comme vous l'avez, de détruire nos institutions –, si vous vouliez vraiment avoir le souci de construire, il faut simplement tenir compte des faits et avoir un avis. Tout le monde peut évidemment en avoir un, mais vous n'avez jamais eu de responsabilités de gestion. C'est assez simple, vous restez là, au balcon, à jeter des pommes sur les acteurs ; cela vous amuse. Chacun envisage la manière de faire de la politique comme il l'entend. Ce n'est pas ma manière de faire, mais je n'essaie pas de chercher la lumière ; au contraire, j'essaie d'être constructif.

Vous n'avez pas encore eu le temps de lire le texte de notre proposition. Vous allez vous trouver face à un modèle de transparence et de démocratie. Il y a là-dedans dix éléments auxquels vous n'avez jamais pensé. Vous, votre truc, c'était « Allez, on va envoyer à la Cour des comptes, elle va donner son avis ». Hé bien, non ! On a pris un peu de temps. On a effectivement travaillé pendant la semaine de congé, tous les jours, en ce compris ce week-end, pour arriver à une proposition qui nous semble, en majorité, être une proposition constructive.

Alors, avant de donner des leçons, avant d'expliquer tout le bienfait de votre remarquable efficacité, je vous demande d'essayer un peu, dans votre formation militante, d'intégrer la notion d'humilité. Là, je vous assure qu'il y a du travail.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – À un moment donné, évidemment, la vérité a ses droits.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Depuis ma première participation à la réunion de vérificateur aux comptes et depuis la première participation à la commission Affaires générales qui analyse les dépenses du Parlement, je me suis opposé à la méthode qui consiste à discuter loin des citoyens, loin de la presse, loin des yeux des citoyens, concernant ce débat sur les dépenses du Parlement. C'est un élément.

Le second élément, c'est que, pour cette raison-là et pour les salaires des parlementaires qui sont dans ces comptes-là, nous n'avons jamais soutenu les comptes du Parlement. Cela est aussi tout à fait vérifiable, Monsieur Frédéric.

Nous n'avons jamais soutenu. Oui, abstenus.

En effet, vous savez très bien que dans ces comptes il y a aussi des éléments des dépenses du Parlement que je ne conteste pas, que nous ne contestons pas. Il y a des éléments que l'on conteste. C'est la raison pour laquelle on n'a jamais soutenu effectivement ces comptes.

Ne vous inquiétez pas, Monsieur Frédéric, j'ai lu les quelques pages de votre proposition, les quatre pages de votre proposition.

J'ai pu me pencher dessus, cela n'a pas été très compliqué. Pas de souci avec cela. La raison pour laquelle on a effectivement enlevé l'urgence – je l'ai dit dans ma première prise de parole –, c'est parce que les éléments les plus importants de notre proposition sont dans le texte de la majorité. Il y a un contrôle de la Cour des comptes et le caractère public des débats. C'est important.

Enfin, sur la question du tunnel en tant que tel, vous avez dit : « Vous ne vous êtes jamais exprimé sur les sujets qui nous occupent aujourd'hui ». Sur le tunnel, en 2015, nous nous sommes opposés publiquement à la construction de ce tunnel. Ce tunnel qui, finalement, n'a qu'une seule utilité, c'est d'éviter les citoyens qui pourraient s'aventurer devant le Parlement. Donc, comme je l'ai dit, la vérité a ses droits. Les comptes du Parlement n'ont jamais eu le soutien du PTB.

Je maintiens néanmoins mon soutien de principe à la démarche que vous proposez.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président.

Bonjour à chacune et à chacun. Quelques mots, simplement, puisque les failles du système actuel de contrôle de dépenses du Parlement ont été montrées, mises en relief par les événements – pas par le PTB – de façon tout à fait manifeste.

Dans ce contexte, nous avons voulu formuler des propositions – humblement – pour en tirer les leçons. Ces propositions, nous pensons qu'elles sont fortes, avec la Cour des comptes, un contrôle externe, avec une discussion publique, mais au-delà de cela, avec une commission organisée, avec une méthode et avec un suivi des décisions budgétaires qui peuvent être prises. Ces propositions sont fortes et elles sont formulées de façon humble. En effet, aucun des vérificateurs aux comptes appartenant à chacun des cinq groupes de cette

assemblée – PS, MR, Ecolo, CDH et PTB – n'a détecté ces difficultés. De plus, aucun des 75 parlementaires de cette assemblée, dans lequel je m'inclus bien sûr, n'a non plus posé de question par rapport à ces coûts.

En disant cela, je ne cherche pas à accabler quelqu'un ; je cherche simplement à inviter chacun – je m'inclus dedans – à faire son examen de conscience par rapport à cet enjeu. Ces propositions sont fortes, je pense qu'elles sont nécessaires et qu'elles doivent effectivement être débattues en urgence, c'est-à-dire en sortant du rythme habituel d'une commission dans quinze jours et d'une séance plénière dans un mois. Dans cette hypothèse, nous arriverons alors trop tard par rapport au prochain budget. C'est le sens du calendrier que M. Frédéric a proposé et auquel nous nous rallions complètement.

Enfin, pour ce qui concerne l'audit, j'ai bien entendu la déclaration que le président a faite en début de séance. Elle rejoint des propositions que notre collègue, M. Disabato – et d'autres –, avait déjà formulées et nous les soutenons également.

**M. le Président**. – La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl** (MR). – Je suis quand même étonné. En fonction de l'évolution des choses et d'un certain nombre de difficultés que nous rencontrons, il faut prendre nos dispositions. C'est évidemment essentiel ; c'est de notre responsabilité et nous l'assumons.

Mais aujourd'hui, remettre en cause des décisions qui ont été prises il y a bien longtemps et remettre en cause la réalisation de certains, cela ne va pas.

Alors que, Monsieur Mugemangango, votre groupe n'est jamais intervenu, vous avez comme seul argument de dire qu'en 2015 l'on a dit que l'on était contre ceci. Je ne me souviens pas que vos collègues qui étaient ici au Parlement aient crié à la révolution. Monsieur Antoine, vous étiez président. J'étais peut-être distrait, quoi qu'il en soit cela ne m'a pas manifestement frappé, alors que, entre temps, ces chantiers se sont poursuivis, se sont réalisés et certains sont terminés ; l'autre est en voie d'être terminé. Avant que ne sortent ces dernières semaines des questions inquiétantes, des questions sur lesquelles nous devons nous pencher en ce qui concerne les dépassements des budgets initialement envisagés, je n'ai pas entendu votre groupe hurler ou crier sur cela. Vous ne l'avez pas fait.

Aujourd'hui, une nouvelle fois, vous profitez d'une situation, vous surfez sur le populisme et vous arrivez avec des propositions. Nous sommes habitués, je ne vais plus trop m'énerver. Mme Galant a été la première à dire que, en ce qui concerne les deux chantiers – pour avoir tous les éclaircissements voulus –, il fallait voir si l'on ne pouvait pas avoir recours à une expertise externe ou à l'expertise de la Cour des comptes. Le président a annoncé qu'il le faisait.

D'ici une semaine, nous allons organiser nos travaux de manière à pouvoir aboutir, je l'espère, très rapidement à la création de cette commission de comptabilité. Il faudra par ailleurs que le Bureau réfléchisse à encore renforcer le dispositif à ce niveau.

On aurait probablement pu le faire plus tôt, mais ne refaisons pas l'histoire. Il y a 10-15 ans, tous ces mécanismes n'étaient peut-être pas aussi nécessaires. Pourquoi y a-t-il eu besoin de faire ces travaux ? Pourquoi est-il besoin d'étendre le Parlement, d'avoir de nouvelles salles de commission ?

En effet, ce dont on parle, c'est essentiellement d'une extension du Parlement, et pas tellement de bureaux pour chacun des parlementaires. Ce n'est pas la réalité et ce n'est pas cela qui va être réalisé. Tous les parlementaires n'auront pas un bureau individuel. Ce qu'il va y avoir, ce sont cinq nouvelles salles de commission dont nous avons besoin. Il y a des personnes qui viennent pour les pétitions et qui sont nombreuses dans les salles de commission ; elles sont mal reçues. Nous avons du travail qui a considérablement augmenté avec les différentes réformes de l'État et avec la technicité des matières que nous sommes amenés à devoir examiner. Il est donc normal que nous puissions travailler dans des conditions qui soient quelque peu convenables.

Lors que je vois les salles de commissions qui existent à la Chambre des représentants, oui, il me semble légitime que nous puissions travailler dans d'autres conditions que celles que nous connaissons aujourd'hui et qui ont pu servir, qui ont été bien, qui ont rendu service, mais aujourd'hui, pour diverses raisons dont celles que je viens d'exposer, il est nécessaire d'aller un pas plus loin. Cela n'empêche pas que nous faisions quelques pas, comme l'a dit M. Hazée. Je n'ai pas de souci à dire qu'il faut vérifier ce qu'il s'est passé et que l'on doit peut-être faire notre examen de conscience, non pas sur l'utilité de ce qui a été décidé, mais sur la manière dont il y a peut-être eu des lacunes dans la vérification des dépassements budgétaires. C'est cela qu'il faut éviter à l'avenir.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – Il m'est rappelé que les temps de parole sont épuisés pour chacun des groupes, mais pour une très brève intervention, je donne la parole à M. Mugemangango.

La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – Très brève, effectivement. Ce n'est pas du tout ma volonté de polémiquer.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Je trouve cela positif que les groupes qui étaient présents au cours de ces 30 dernières années au sein du

Bureau prennent maintenant des décisions pour l'analyse sérieuse des dépenses du Parlement. C'est un élément.

Second élément, Monsieur le Chef de groupe du MR, je pense qu'il faut quand même distinguer deux choses : il faut distinguer ces travaux du tunnel qui, à mon sens, sont inexplicables et la Maison des parlementaires. Sur la Maison des parlementaires, ce qu'il faudrait encore déterminer, c'est la raison pour laquelle cet audit sera évidemment attendu avec une grande attention par les autres groupes et le nôtre. Pourquoi les dépenses se sont-elles accumulées de telle manière à faire exploser la facture ? On parlait de 10 millions d'euros au début, puis 17 millions d'euros et maintenant 46 millions d'euros. Je ne pense pas que l'utilité même du bâtiment ne soit remise en question, par contre ce qui est remis en question, c'est comment ces dépenses ont explosées ? On attend l'audit qui a été demandé par M. le Président pour avoir une idée très claire par rapport à cela.

Les décisions, on les soutient. Le constat est que, comme vous l'avez dit, cela aurait été judicieux de prendre cette décision plus tôt. Maintenant, on va voir vers l'avenir et l'on va voir comment ces dépenses ont été faites et comment elles pourront mieux se faire à l'avenir.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – J'invite Mesdames les Secrétaires à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

## PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. MUGEMANGANGO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR LE POIDS DES POLITIQUES SUR LES FINANCES WALLONNES PAR M. MUGEMANGANGO (DOC. 1086 (2022-2023) N° 1) ET PAR M. HARDY, MME GALANT ET M. DISABATO (DOC. 1087 (2022-2023) N° 1)

*Vote nominatif*

**M. le Président**. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur le poids des politiques sur les finances wallonnes par M. Mugemangango (Doc. 1086 (2022-2023) N° 1) et par M. Hardy, Mme Galant et M. Disabato (Doc. 1087 (2022-2023) N° 1).

La première motion motivée de M. Mugemangango a été imprimée et distribuée sous le document n° 1086 (2022-2023) N° 1.

La seconde motion pure et simple de M. Hardy, Mme Galant et M. Disabato a été imprimée et distribuée sous le document n° 1087 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par M. Hardy, Mme Galant et M. Disabato.

La parole est à M. Mugemangango, auteur principal du projet de motion motivée.

**M. Mugemangango** (PTB). – Cette motion porte sur la volonté du PTB de voir les salaires des députés et des ministres divisés par deux. C'est là-dessus que cela porte. La question, pour nous, n'est pas une question budgétaire. C'est d'abord une question démocratique. Quand je vois certaines interventions de certains ministres, je dois dire que je suis encore plus convaincu que c'est nécessaire quand je vois par exemple M. Dolimont s'exprimer sur la grève qu'il y a eu aujourd'hui parce qu'il ne comprend pas qu'il y ait une prise d'otage à travers cette grève. Déjà, cela pose question de comparer un acte criminel à un droit durement acquis par la classe travailleuse en Belgique. Cela pose déjà question. En plus, le constat, c'est que l'on a manifestement un ministre qui ne comprend pas pourquoi les gens se battent pour un meilleur pouvoir d'achat ou pour baisser les factures d'énergie.

Quand on a les rémunérations ministérielles, cela nous touche moins. Quand je vois, il y a quelques semaines, M. le Ministre-Président Di Rupo évoquer la solution de porter des pulls face à la facture d'énergie, je lui ai d'ailleurs parlé de cela en commission, là aussi je ne peux que voir l'écart, la déconnexion qu'il y a entre des salaires ministériels importants et la classe travailleuse qui, déjà depuis très longtemps, économise l'énergie, depuis très longtemps baisse la température ou porte des pulls.

Cette question est importante pour nous de voir ces salaires diminuer avant tout pour rapprocher le niveau de vie des ministres et des députés du niveau de vie des citoyens moyens et du niveau de vie de la classe travailleuse en Wallonie.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – La parole est à M. Hardy, auteur principal du projet de motion pure et simple.

**M. Hardy** (PS). – Encore une fois un texte où la polémique n'est pas au centre du débat et qui se veut constructif de la part de nos voisins du PTB. Bien sûr, au sein de cette assemblée, tout le monde est conscient –

la mobilisation de ce jour, les mobilisations de ces dernières semaines le montrent – de l'impact de l'inflation, de l'augmentation du prix des factures d'énergie pour nos concitoyens.

Les femmes et les hommes qui prennent des responsabilités au sein de ce Gouvernement et aux différents niveaux de pouvoir essaient, avec les moyens budgétaires qui sont en leur possession, de prendre des mesures justes, pour faire en sorte que les citoyens passent le mieux possible la crise.

Votre attitude fait croire que, au sein de cette assemblée, il y aurait des collègues plus vertueux que d'autres. Ce n'est pas le cas, tout le monde, que ce soit au sein de cette assemblée ou pour les femmes et les hommes qui composent les Gouvernements, est bien conscient de la réalité et des difficultés que vivent nos concitoyens.

Votre proposition de motion propose de diviser le salaire des ministres par deux. Le ministre-président vous a rappelé en commission que cela représentait, d'un point de vue budgétaire, 0,004 % des dépenses de la Région.

Si vous pensez que cette marge budgétaire peut régler les conséquences trop nombreuses de la crise, vous vous trompez. Cela ne va pas du tout améliorer le sort des citoyens. Si, vraiment, il s'agit du fond de votre pensée, il faut que vous continuiez, jusqu'en 2029 et même après, à rester au balcon et à ne pas prendre vos responsabilités, parce que vous n'arriverez vraisemblablement jamais à changer le sort des citoyens.

Vous parlez de démocratie, et je vais vous parler un peu de démocratie aussi, ainsi que de votre salaire. Votre salaire, c'est le même que le nôtre. À quoi utilisez-vous votre salaire ? Vous l'utilisez à enrichir votre parti, à enrichir une multinationale et à faire des campagnes « We are one » pour soutenir la Coupe du monde au Qatar.

*(Applaudissements)*

*(Réactions dans l'assemblée)*

En termes de leçon de démocratie, soutenir une coupe du monde au Qatar, c'est le pompon !

Avec les partis démocratiques au sein de ce Parlement, nous voulons une société qui continue à prospérer. Nous devons continuer à combattre vos idées populistes, pour faire en sorte que les extrêmes n'émergent pas et éliminer les colères stériles.

Si nous voulons vraiment changer la réalité des gens et l'améliorer, nous le ferons au sein des institutions démocratiques que vous n'arrêtez pas de dénigrer. Avec mes collègues, nous aurons la force nécessaire pour combattre vos idées populistes tout au long de cette législature.

*(Applaudissements)*

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. le Président**. – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – Monsieur Hardy, vous n'avez apparemment pas été extrêmement attentif à ce que j'ai dit. Vous avez lu votre texte, probablement prévu à l'avance.

*(Réactions dans l'assemblée)*

*(Applaudissements)*

Je ne vous en fais pas le reproche, mais j'ai commencé par dire que la mesure que je proposais n'était pas budgétaire. La mesure est démocratique.

**M. le Président**. – Vous aurez l'occasion de réagir, Monsieur Hardy, laissez parler M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – Vous dites que votre Gouvernement prend des mesures. Vous êtes probablement allé aux piquets aujourd'hui, comme d'autres, à la rencontre des travailleurs et des travailleuses. Le constat est que le Gouvernement wallon ne prend aucune mesure pour aider les personnes face aux factures d'énergie.

Les mesures que votre Gouvernement a prises concernent 10 000 ménages. Il y a 1,6 million de ménages en Wallonie. Savez-vous ce que l'on m'a dit au piquet tout à l'heure ? On m'a dit : « Si le ministre de l'Énergie vivait ne fût-ce qu'un seul mois au salaire des travailleurs, il y aurait déjà des mesures prises pour l'énergie ». La question n'est pas de savoir qui est plus vertueux que l'autre, pas du tout, c'est une question objective. Si vous vivez comme les travailleurs, si vous vivez leurs difficultés, vous êtes tenté comme responsable politique de prendre des mesures pour les aider. Or, en matière d'énergie, ce n'est certainement pas le cas.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – Nous allons voter.

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
48 membres répondent oui.
9 membres répondent non.
10 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Lepine, Lomba, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Bernard, Beugnies, Dupont, Hermant, Lekane, Liradelfo, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt.

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Goffinet, Matagne, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

## PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. NEMES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE, DE LA MOBILITÉ ET DES INFRASTRUCTURES, SUR LES AIDES ÉNERGÉTIQUES AUX FAMILLES PAR MM. HERMANT ET NEMES (DOC. 1088 (2022-2023) N° 1) ET PAR MM. BIERIN, FONTAINE ET CRUCKE (DOC. 1089 (2022-2023) N° 1)

*Vote nominatif*

**M. le Président**. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Nemes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, sur les aides énergétiques aux familles par MM. Hermant et Nemes (Doc. 1088 (2022-2023) N° 1) et par MM. Bierin, Fontaine et Crucke (Doc. 1089 (2022-2023) N° 1).

La première motion motivée de MM. Hermant et Nemes a été imprimée et distribuée sous le n° 1088 (2022-2023) N° 1.

La seconde motion pure et simple de MM. Bierin, Fontaine et Crucke a été imprimée et distribuée sous le n° 1089 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par MM. Bierin, Fontaine et Crucke.

La parole est à M. Hermant, auteur principal du projet de motion motivée.

**M. Hermant** (PTB). – Ce matin, j'étais avec mes camarades sur le piquet de la grève générale organisée par la FGTB et la CSC. J'entends beaucoup d'arrogance de la part des partis en face de moi. Ce que j'ai constaté sur le terrain, c'est beaucoup de colère. Une déléguée SETCa me disait ceci : « nous sommes en 2022, je suis en fin de carrière et je me demande comment je vais me chauffer cet hiver. Trouvez-vous cela normal ? C'est cela qu'il faut que vous alliez dire au Parlement, parce qu'ils n'ont toujours pas compris ce qui est en train de se passer dans cette société. »

Effectivement, la classe travailleuse en a marre de ces gouvernements qui ne les aident pas. Il y a quelques mois le ministre Henry…

*(Réaction de M. Devin)*

Oui, je lis, Monsieur Devin. Je lis parce que je me suis levé à 5 heures

du matin pour aller sur les piquets.

*(Réactions dans l'assemblée)*

C'est cela, notre travail de

parlementaires, c'est d'aller sur le terrain et de rapporter ce qui s'y

passe au niveau du Parlement. Je vais continuer à lire ce que j'ai

préparé.

**M. Hazée** (Ecolo). – M. Hermant, il n'y avait pas que vous.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. le Président**. – Je demande à l'assemblée de respecter l'orateur.

**M. Hermant** (PTB). – Il y a quelques mois, le ministre Henry annonçait un chèque énergie, il n'y a rien eu. En septembre, le Gouvernement est fier d'annoncer la prolongation du tarif social wallon, mais ne veut y consacrer que 10 millions d'euros. Avec cette somme, ce sont 2 700 familles sur les 1,6 million qui vont pouvoir en profiter : une goutte d'eau. Le communiqué de presse du ministre du Budget Adrien Dolimont sur le conclave budgétaire annonce, comme première mesure face à la crise énergétique, une contribution des gestionnaires de réseau de distribution pour diminuer la facture d'énergie des citoyens. Il n'y aura aucune diminution.

Les choix politiques en matière d'énergie du Gouvernement peuvent se résumer à de faux espoirs, à de la poudre aux yeux, à des coups de communications, à des effets d'annonce. Votre politique ne fait qu'alimenter le désespoir et la colère des gens. Je rappelle ce qui s'est passé : « au cœur de la plus grande

crise énergétique vécue par le continent européen, le Gouvernement ose annoncer une mesure : aller chercher dans les bonis des GRD », et finalement, il n'y a rien. Dès le départ, ORES avait fait savoir qu'ils n'allaient pas diminuer la facture des gens, et malgré tout, vous l'avez annoncé, vous avez donné de faux espoirs aux gens. Il est temps que cela change.

Je rappelle que le président du conseil d'administration d'ORES est un bourgmestre PS, le vice-président est un bourgmestre MR, et que Ecolo y est représenté par plusieurs administrateurs. Les bonis sont là, il est temps que cela revienne aux familles, il est temps que les factures des ménages soient diminuées de la manière la plus rapide possible, et c'est bien l'objet de cette motion.

**M. le Président**. – La parole est à M. Bierin, auteur principal du projet de motion pure et simple.

**M. Bierin** (Ecolo). – Parfois, Messieurs Hermant et Mugemangango, je me demande si vous croyez vraiment à ce que vous dites, auquel cas l'endoctrinement est vraiment efficace, c'en est effrayant, ou si vous êtes cyniques et que vous agitez la peur et la colère auprès de la population, ce qui est manifestement également le cas.

On ne vous a pas attendus pour agir. C'est au départ la ministre écologiste Tinne Vanderstraeten, au Gouvernement fédéral, qui met sur la table du Conseil énergie, la régulation des prix, relayée ensuite par le Premier ministre au Conseil européen. C'est sur cette base que la commission travaille à la régulation des prix du gaz et de l'électricité au niveau européen. Pareil, l'élargissement du tarif social, les aides directes sur la facture, on parle de plusieurs milliards d'euros d'aides décidées au niveau fédéral. Le Gouvernement fédéral et le Gouvernement wallon agissent.

Je ne vais pas lister une fois de plus les mesures mises en place pour aider nos concitoyens, puisque, manifestement, vous refusez de les entendre. Vous l'avez encore démontré aujourd'hui. Toutefois, malgré vous, le travail se poursuivra, le Gouvernement et les groupes de la majorité continueront à apporter des réponses concrètes et dans la réalité dans laquelle les gens vivent. Nous vous laissons dans le monde virtuel de vos réseaux sociaux.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (Les Engagés). – Monsieur le Président, nous sommes députés wallons et non pas députés fédéraux. À trois reprises, le ministre Henry – et j'en suis comptable – nous a annoncé un chèque-énergie, sans lendemain. Il nous a annoncé une extension du tarif social pour les clients protégés, il a dû faire marche arrière, expliquant aux CPAS par vidéoconférence qu'il ne pouvait pas suivre l'alimentation budgétaire parce qu'il ne disposait que de 10 millions d'euros. Enfin, il a annoncé une diminution du tarif de distribution du gaz et de l'électricité, le faisant financer par les bonis du seul ORES, ce qui recouvre 75 % du territoire. Il oubliait déjà 25 % du territoire. Or, l'argent d'ORES n'est pas disponible, puisque ORES doit acheter de l'électricité pour les pertes de réseau et pour les clients sociaux – 90 millions d'euros –, doit assurer l'inflation de son personnel – 60 millions d'euros – et a quitté l'imposition fédérale nouvelle décidée par Charles Michel. Il n'y a donc pas d'argent disponible.

Monsieur le Président, comment un ministre peut-il faire trois annonces successives sans moyens, sans décret et sans même la détermination de pouvoir y pallier par un autre système, puisque, aujourd'hui, les trois annonces sont restées sans suite ?

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). – Visiblement, M. Bierin a lu son intervention et n'a pas écouté ce que j'ai dit. Concernant le blocage des prix, évidemment que c'est d'abord au Gouvernement fédéral de prendre des mesures.

Le Gouvernement wallon a annoncé plusieurs mesures et aucune, alors que cela fait un an que la crise dure, n'a été mise en application pour l'ensemble des ménages.

Je suis un être sensible, j'ai un peu honte pour M. Bierin qui a dû assumer à la RTBF de dire, au nom de la majorité, que, en fait, la proposition de faire contribuer les GRD allait tout au plus garantir que la facture n'augmente pas et qu'il n'y aurait pas de diminution.

Vous l'avez dit vous-même sur les ondes des médias, la mesure fait plouf. Comme le dit très justement M. Antoine, il faut que le Gouvernement prenne tous les moyens pour arriver à des solutions pour les ménages en allant chercher des bonis des GRD et en prenant bien d'autres mesures au niveau des charges wallonnes ; mesures que nous demandons depuis un an déjà.

**M. le Président**. – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – Je m'inscris évidemment en faux avec certains des propos qui ont été exprimés. La mesure du client protégé conjoncturel, donc du tarif social wallon, existe, elle peut être activée par les dizaines de milliers de personnes qui peuvent y avoir recours. Elle vise à venir en complément aux mesures mises en place par le Fédéral pour celles et ceux qui auraient des difficultés à payer leurs factures.

On n'a pas à ce stade de signaux envoyés par les CPAS qui diraient que le budget n'est pas suffisant pour venir en aide aux besoins des gens qui ont du mal à

payer leurs factures et qui se tournent vers eux. Cette mesure fonctionne donc, elle est activée.

Par ailleurs, la demande du Gouvernement était que les GRD utilisent leur boni pour venir en aide aux citoyens via leurs factures. Ce sera bien le cas. M. Antoine l'a bien démontré, ORES va utiliser ses bonis pour que la facture des citoyens n'augmente pas et pour que ces bonis soient utilisés vers la facture des citoyens et pas pour faire des réserves. C'était la demande, c'est ce qui sera mis en place. On espère par ailleurs que les autres GRD procèderont de la même façon et ne procèderont pas à une augmentation des tarifs.

Enfin, je me réjouis d'entendre, une fois de plus, que le groupe des Engagés prévoit que les bourgmestres de sa couleur politique ne demanderont pas de dividendes aux GRD. C'est bien cela que j'ai cru comprendre dans leur intervention.

**M. le Président**. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
48 membres répondent oui.
19 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Lepine, Lomba, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

## PROJETS DE MOTION DÉPOSÉS EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR LES MESURES INHÉRENTES AU CONCLAVE BUDGÉTAIRE ANNONCÉES POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES WALLONNES PAR M. NEMES (DOC. 1092 (2022-2023) N° 1) ET PAR MME LARUELLE, M. FONTAINE ET MME CREMASCO (DOC. 1093 (2022-2023) N° 1)

*Vote nominatif*

**M. le Président**. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur les mesures inhérentes au conclave budgétaire annoncées pour soutenir les entreprises wallonnes par M. Nemes (Doc. 1092 (2022-2023) N° 1) et par Mme Laruelle, M. Fontaine et Mme Cremasco (Doc. 1093 (2022-2023) N° 1).

La première motion motivée de M. Nemes a été imprimée et distribuée sous le n° 1092 (2022-2023) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mme Laruelle, M. Fontaine et Mme Cremasco a été imprimée et distribuée sous le n° 1093 (2022-2023) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Laruelle, M. Fontaine et Mme Cremasco.

La parole est à M. Schonbrodt.

**M. Schonbrodt** (PTB). – Aujourd'hui est une journée un peu particulière, une journée de grève nationale et ce matin, d'ailleurs, je me suis retrouvé finalement en manifestation à côté de boulangers, de restaurateurs, d'indépendants, en fait, pour qui c'était la première manifestation à l'appel de syndicats parce que, eux aussi, souffrent terriblement dans la crise que nous connaissons aujourd'hui. Ils ont pu m'expliquer comment l'augmentation des matières premières, de leur facture d'énergie chez eux, plus leur commerce, plus leur atelier, faisait que certains ont dû se séparer des seuls employés qu'ils avaient.

Vous avez annoncé ici des mesures d'aide, mais le problème que nous soulevons dans le texte proposé par le PTB ici, c'est que ces mesures d'aide ne sont pas

ciblées. Par exemple, une entreprise comme TotalEnergies qui bénéficie déjà de millions d'euros d'aide de la Région wallonne, qui se fait aujourd'hui des milliards d'euros de surprofits sur le dos de la classe travailleuse qui souffre de la crise de l'énergie, en fait, demain, pourra solliciter cette aide de la Région wallonne.

Le texte que nous déposons aujourd'hui demande que ces aides soient ciblées sur les entreprises qui en ont réellement besoin et d'autre part que le Gouvernement wallon plaide enfin pour un blocage des prix au niveau belge.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – La parole est à Mme Laruelle, auteure principale du projet de motion pure et simple.

**Mme Laruelle** (MR). – Merci, Monsieur le Président.

Je suis toujours un peu désolée de devoir rappeler un certain nombre de choses, mais nous avons ici un nouveau député, donc il n'a peut-être pas tout suivi lors des travaux des commissions, que ce soit hier ou que ce soit il y a une quinzaine de jours vu que nous avons voté un décret qui va mettre en œuvre des aides de la Région wallonne au secteur des entreprises.

Dans ces entreprises, est également prévu de pouvoir aider des ASBL qui ont notamment une activité économique et hier encore, suite à des interpellations des Engagés, un débat a pu avoir lieu en commission où le ministre est revenu avec un certain nombre d'éléments, notamment de comparaison avec des pays voisins, et il a démontré que les aides régionales seront plus importantes que celles d'un certain nombre de pays voisins.

Le PTB n'était d'ailleurs plus là lors de cette interpellation et ne s'est pas joint au débat. Ce n'est pas grave, il était quand même tard, il était plus de 18 heures, je n'étais moi-même plus là, c'était mon collègue, M. Dodrimont, qui a fait le travail.

*(Rires)*

On a une vraie équipe… Je suis honnête.

Je rappelle également que dans le cadre du budget wallon, ce sont plus de trois milliards d'euros qui ont été dégagés. Le ministre a encore rappelé hier qu'il y avait un mécanisme d'aide directe qui allait être mis en place, mais que ce n'était évidemment pas la seule réponse à fournir à court terme, qu'il y aurait également des facilités de remboursement, qu'il y aurait des prêts à taux réduit, qu'il y aurait des garanties spécifiques et que la Wallonie a notifié son régime d'aides.

Voilà, Monsieur le Président, sur ce qui est du prix de l'énergie. Je crois que l'on a eu l'occasion d'en discuter à la motion précédente.

Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (Les Engagés). – J'étais hier en Commission de l'économie, puisque c'est moi qui interpellais le ministre de l'Économie sur la mise en œuvre des promesses, avec ma collègue Marie-Martine Schyns, nous avons tous les deux interpellé le ministre de l'Économie pour lui demander des comptes. C'est une interpellation, cela ne vous a pas échappé, de notre collègue André Antoine, mais nous n'avons pas déposé de motion. Pourquoi ? Parce que le ministre de l'Économie, en commission, avait dit : « Ces mesures entreront en vigueur dans les prochains jours ». Aujourd'hui, vous regardez sur le site 1890.be, et oui, les indépendants, les commerçants, les bouchers, les artisans, et cetera, peuvent se contenter de cette page d'accueil qui leur promet de l'aide, mais de l'aide qui n'est pas encore activable. Hier - je le regrette -, le ministre de l'Économie a été incapable de dire quand ces aides seraient activées, quand les demandes pourraient être introduites, alors qu'en Flandre c'est déjà possible, en France, au Grand-Duché du Luxembourg, c'est le cas depuis le mois de juillet. Nous dénonçons cette situation où la Wallonie laisse sur le côté celles et ceux qui font sa richesse économique.

**M. le Président**. –La parole est à M. Schonbrodt.

**M. Schonbrodt** (PTB). – J'ai bien entendu la réponse de Mme Laruelle, mais j'ai un problème, parce que le point que nous mettons en avant est que cette aide va permettre à des groupes comme TotalEnergies de profiter du désarroi des indépendants et de certaines PME pour profiter elles-mêmes de l'aide que vous mettez en place. Notre point est de demander si TotalEnergies, oui ou non, va pouvoir profiter de l'aide que vous mettez en place. Vous me répondez : « oui, mais les ASBL aussi ». Très bien si les ASBL aussi, mais TotalEnergies, oui ou non, va-t-il pouvoir profiter de l'aide que vous avez mise en place ? La réponse est oui. C'est pour cela que nous proposons aujourd'hui un texte qui permette d'exclure les entreprises qui sont les profiteurs de cette crise de l'aide qui est nécessaire pour les indépendants et les ASBL dont vous parlez.

**M. le Président**. – La parole est à Mme Laruelle.

**Mme Laruelle** (MR). – Juste un petit mot, Monsieur le Président. Je voudrais retourner le conseil du PTB à eux-mêmes. Arrêtez vous-même de financer des multinationales, et puis vous reviendrez ici nous donner des conseils.

**M. Schonbrodt** (PTB). – Il me revient de féliciter M. Schonbrodt, dont c'est la première intervention dans notre assemblée.

*(Applaudissements)*

**M. le Président**. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

67 membres prennent part au vote.
48 membres répondent oui.
19 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Agache, Ahallouch, Bellot, Bierin, Cassart-Mailleux, Clersy, Courard, Cremasco, de Coster-Bauchau, Delporte, Demeuse, Devin, Di Mattia, Dodrimont, Douette, Durenne, Evrard, Florent, Fontaine, Frédéric, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Hardy, Hazée, Heyvaert, Janssen, Kapompole, Kelleter, Laffut, Laruelle, Legasse, Lenzini, Lepine, Lomba, Marcourt, Maroy, Mathieux, Mauel, Nikolic, Pécriaux, Roberty, Ryckmans, Sahli, Sobry, Tzanetatos, Wahl.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Antoine, Bastin, Bernard, Beugnies, Collin, de Lamotte, Desquesnes, Dispa, Dupont, Goffinet, Hermant, Lekane, Liradelfo, Matagne, Mugemangango, Pavet, Schonbrodt, Schyns, Vandorpe.

En conséquence, le projet de motion de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 16 heures 34 minutes.*

**LISTE DES INTERVENANTS**

M. Laurent Agache, Ecolo
M. André Antoine, Les Engagés
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière
M. Michel de Lamotte, Les Engagés
M. François Desquesnes, Les Engagés
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
M. André Frédéric, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Maxime Hardy, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures
M. Antoine Hermant, PTB
Mme Anne Laffut, MR
Mme Sabine Laruelle, MR
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Jean-Claude Marcourt, Président
M. Julien Matagne, Les Engagés
Mme Françoise Mathieux, Rapporteuse
Mme Christine Mauel, MR
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Sabine Roberty, PS
M. László Schonbrodt, PTB
Mme Rachel Sobry, MR
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Jean-Paul Wahl, MR

## INDEX DES MATIÈRES


- 27e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence de Charm el-Cheikh de 2022 sur les changements climatiques) (COP27)
- Accord interrégional relatif au prélèvement kilométrique
- Agence wallonne pour la sécurité routière (AWSR)
- Aides énergétiques aux familles
- Alcool au volant
- Coalition Climat
- Collaboration intermutualiste
- Conclave budgétaire
- Deltrian Protective Equipment
- Incendie sur le site de traitement des déchets à Châtelet
- Liberty Steel
- Personnel dans les cabinets ministériels
- Petits fournisseurs wallons d'énergie
- Poids des politiques sur les finances wallonnes
- Position belge à la COP27
- Prestation de serment d'un membre suppléant du Parlement wallon
- Questions d'actualité
- Questions urgentes
- Réforme des rythmes scolaires
- Safran Aero Boosters
- Soutien aux entreprises wallonnes
- Tourisme en Wallonie
- Urgence climatique
- Usine de batteries électriques à Seneffe et Manage
- Usine wallonne de masques
- Vérification de pouvoirs d'un membre suppléant du Parlement wallon
- Vols sauts de puce entre Maastricht et Liège

## ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|---|---|
| AGW | arrêté du Gouvernement wallon |
| ARNE | Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW) |
| ASBL | association sans but lucratif |
| AViQ | Agence pour une vie de qualité |
| AWEx | Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers |
| AWSR | Agence wallonne pour la sécurité routière |
| Benelux | Belgique, Nederland et Luxembourg |
| CDD | contrat à durée déterminée |
| CEP | congé-éducation payé |
| CESE | Conseil économique, social et environnemental de Wallonie |
| CISP | centre(s) d'insertion socioprofessionnelle |
| $CO_2$ | dioxyde de carbone |
| COMES | Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale |
| COP | Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques |
| COP27 | 27e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence de Charm el-Cheikh de 2022 sur les changements climatiques) |
| covid | coronavirus disease (maladie à coronavirus) |
| CPAS | centre(s) public(s) d'action sociale |
| CSC | Confédération des syndicats chrétiens de Belgique |
| CWaPE | Commission wallonne pour l'énergie |
| DIV | Direction pour l'Immatriculation des Véhicules |
| DPC | Département de la police et des contrôles |
| DPE | Division de la police de l'environnement |
| ETS | Emission Trading Scheme (Système communautaire d'échange de quotas d'émission) |
| ETS | entreprise(s) titres-services |
| FFTS | Fonds de formation titres-services |
| FGTB | Fédération générale du travail de Belgique |
| FUGEA | Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs |
| FWA | Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL) |
| GRD | gestionnaire(s) des réseaux de distribution |
| IFAPME | Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises |
| NLMK | Novolipetski Metallourguitcheski Kombinat (Combinat métallurgique de Novolipetsk) |
| ONG | organisation non gouvernementale |
| ORES | Opérateur des réseaux gaz et électricité |
| OTAN | Organisation du Traité de l'Atlantique Nord |
| PKPL | prélèvement kilométrique poids lourds |
| PME | petite(s) et moyenne(s) entreprise(s) |
| PMTIC | Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication |
| PRJ | procédure de réorganisation judiciaire |
| PSC | Parti social-chrétien (devenu cdH puis Les Engagés) |
| RTBF | Radio-télévision belge de la Communauté française |
| SA | société anonyme |
| SETCa | Syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB |
| SOGEPA | Société wallonne de gestion et de participations |
| SPW | Service public de Wallonie |
| SRIW | Société régionale d'investissement de Wallonie |
| SRL | société à responsabilité limitée |
| SWDE | Société wallonne des eaux |
| WBI | Wallonie-Bruxelles International |